



R A P P O R T A N N U E L

1 9
99

A n n u a l R e p o r t



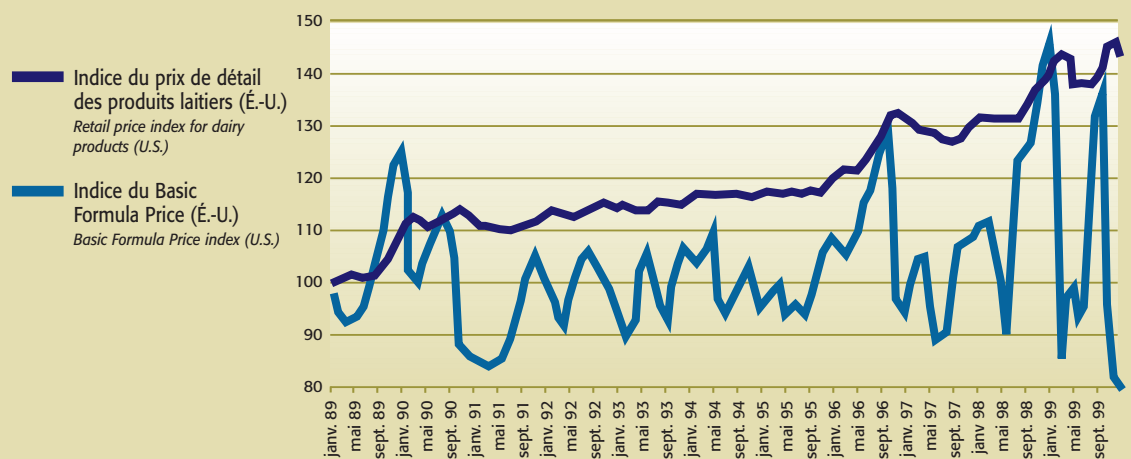
LA GESTION DE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

stabilisent le revenu des producteurs et leur permettent d'obtenir une meilleure part d

Supply management and collective marketing stabilize farmers' income and enable them to obtain a better share of the consumer dollar.

Comparaison des indices du prix de détail des produits laitiers et du prix du lait aux producteurs aux États-Unis

Comparison of dairy product retail prices and farmgate milk prices in the United States



Les producteurs laitiers québécois et canadiens tirent un revenu beaucoup plus stable de la vente de lait que les producteurs américains ci-dessus. Et, pour la même période, le prix des produits laitiers a augmenté de 40 % aux États-Unis. De plus, chez nous, les producteurs obtiennent une part plus équitable du dollar du consommateur.

Quebec and Canadian dairy farmers derive a much more stable income from the sale of milk than the United States than in Canada.

Our farmers also obtain a fairer share of the consumer dollar without consumers having to

LA GESTION DE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE favorisent une agriculture respectueuse des ressources et des personnes, une agriculture efficace et à taille humaine.

Supply management and collective marketing favour a type of agriculture that respects resources and people and is efficient and human-scale.

Évolution des caractéristiques techniques des fermes laitières ayant participé à l'étude sur les coûts de production de 1988 à 1998

Changes in the technical characteristics of dairy farms participating in the 1988-1998 cost of production survey

Caractéristiques	Résultats des 70 % plus efficaces		Results of 70% most efficient farmers	
	1988		1998	
Caractéristiques	Valeur absolue	Indice1988 base 100	Valeur absolue	Indice1988 base 100
Production annuelle en hectolitres (100 litres)	2 445	100	3 725	152
Annual production in hectolitres (100 litres)				
Nombre de vaches	39	100	48	123
Number of cows				
Lait par vache en litres	6 212	100	7 731	124
Milk per cow in litres				
Travail pour produire un hectolitre (heure/hl)	1,83	100	1,36	74
Labour to produce one hectolitre (hours/hl)				

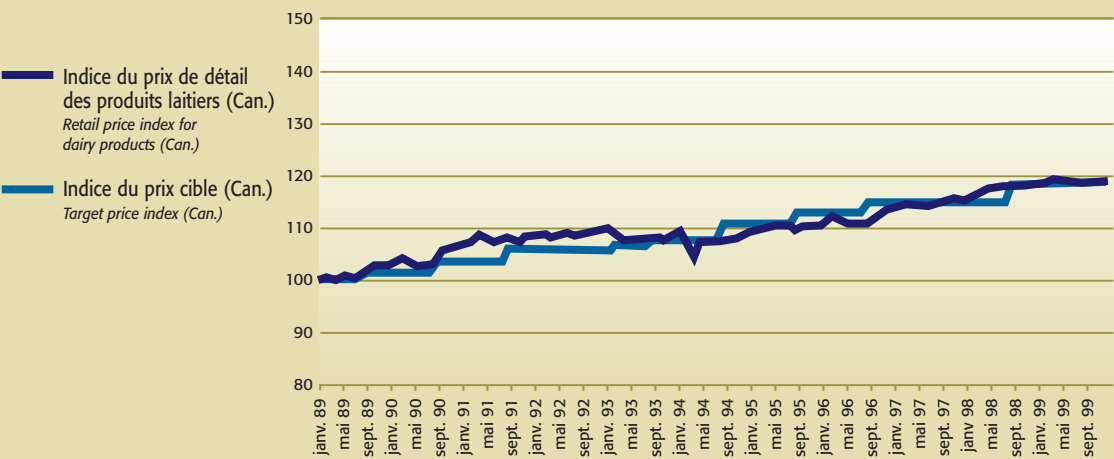
La mise en marché collective et la gestion de l'offre ne sont pas un frein à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité comme le montrent ces résultats. Avec une moyenne de 48 vaches par exploitation en 1998, les fermes laitières québécoises demeurent des entreprises familiales de taille humaine. Par comparaison, les fermes laitières californiennes comptent en moyenne 500 vaches.

Collective marketing and supply management are not a hindrance to improving efficiency and productivity, as these results show. With an average of 48 cows per farm in 1998, Quebec dairy farms continue to be family businesses on a human scale. In comparison, California dairy farms have an average of 500 cows.

les dollars dépensés par les consommateurs.

Comparaison des indices du prix de détail des produits laitiers et du prix du lait aux producteurs au Canada

Comparison of dairy product retail prices and farmgate milk prices in Canada



up plus stable de la vente de leur lait que leurs confrères américains comme le démontrent les graphiques
enté plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada.
du dollar dépensé par les consommateurs sans que ces derniers ne paient leurs produits plus cher qu'ailleurs.
their milk than their American counterparts, as the above graphs show. Yet for the same period, the price of dairy products increased faster in
o pay more for their products than elsewhere.

LA GESTION DE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE sécurisent le revenu des producteurs à peu de frais pour l'État.

Supply management and collective marketing ensure income security for farmers at little cost for the State.

Évolution du soutien aux producteurs laitiers américains entre 1989 et 1997 comparé au soutien accordé aux producteurs laitiers canadiens pour les mêmes années (indice base 100 = soutien 1989 aux États-Unis)

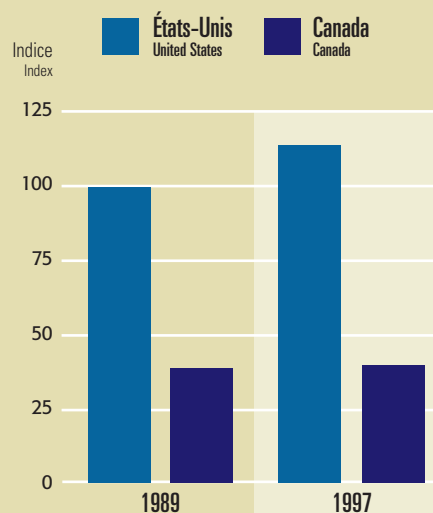
Change in support to U.S. dairy farmers between 1989 and 1997, compared with support to Canadian dairy farmers for the same years (Index base 100 = U.S. support 1989)

Source : Étude sur les subventions aux producteurs laitiers américains de Grey, Clark et Shih, 1990 et mise à jour de 1998.

Les producteurs laitiers américains reçoivent près de trois fois plus de soutien de leur gouvernement que leurs collègues canadiens. De plus, le soutien à la production laitière a augmenté de près de 15 % de 1989 à 1997 alors qu'il restait stable au Canada.

Source: Study of subsidies to American dairy farmers by Grey, Clark and Shih, 1990, and 1998 update.

American dairy farmers receive nearly three times as much support from their government as their Canadian counterparts. Moreover, support to dairy production rose by nearly 15% from 1989 to 1997 in the United States, while it remained stable in Canada.



LA GESTION DE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE assurent aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité parmi les moins chers.

Supply management and collective marketing assure consumers of a high-quality basket of dairy products among the least expensive in the world.

Une enquête de février 1998, reprise en février 2000, place Montréal (avec Auckland en Nouvelle-Zélande et Sydney en Australie) parmi les villes du monde où les produits laitiers sont les moins chers.

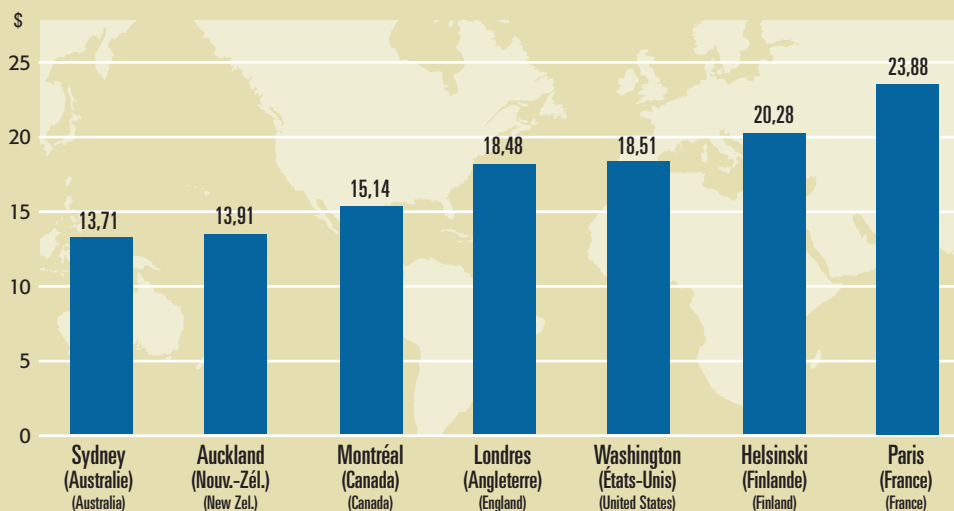
A February 1998 survey, repeated in February 2000, ranks Montreal with Auckland (New Zealand) and Sydney (Australia) among the world's cities with the lowest dairy prices.

Résultats moyens des enquêtes de février 1998 et février 2000 sur les prix de détail d'un panier de produits laitiers dans différentes villes du monde en dollars canadiens⁽¹⁾

Average results of February 1998 and February 2000 surveys on the retail price of a basket of dairy products in various world cities, in Canadian dollars⁽¹⁾

- (1) Contenu du panier d'épicerie :
- 1 litre de lait homogénéisé
 - 454 g de beurre
 - 454 g de cheddar
 - 500 g de yogourt
 - 2 litres de crème glacée

- (1) Contents of the grocery basket
- 1 litre of homogenized milk
 - 454 g of butter
 - 454 g of cheddar
 - 500 g of yogurt
 - 2 litres of ice cream



Source : Enquêtes sur les prix de certains produits alimentaires effectuées par Edelman, Relations publiques mondiales en février 1998 et février 2000.
Source: Price surveys of selected food products conducted by Edelman Public Relations Worldwide in February 1998 and February 2000.



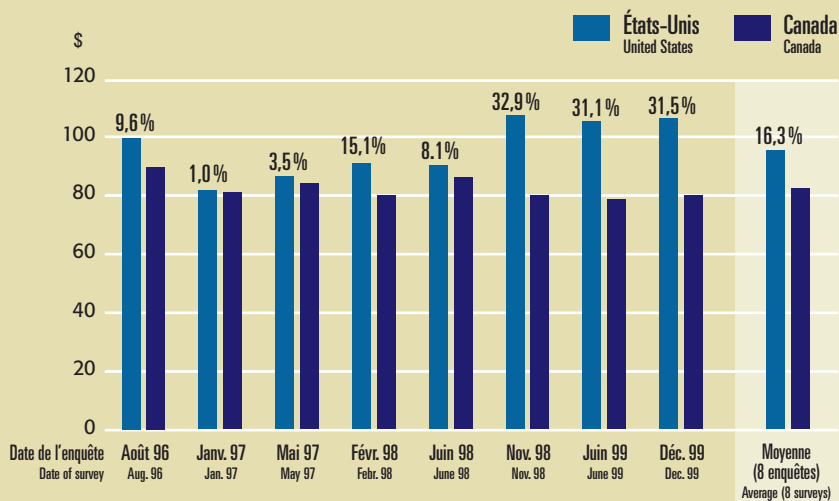
es moins chers du monde.

Une enquête effectuée à huit reprises, depuis août 1996, dans différentes villes des États-Unis et du Canada montre également que les prix des produits laitiers sont moins élevés au Canada qu'aux États-Unis.

A survey conducted eight times since August 1996 in various cities in the United States and Canada also shows that dairy product prices in Canada are lower than in the United States.

Différence en pourcentage entre les prix (en dollars canadiens) des produits laitiers aux États-Unis et au Canada

Difference, in percentage, between dairy products prices in the U.S. and Canada (in Canadian dollars)



Note: Le panier de référence des produits laitiers comprend les laits frais, les crèmes fraîches et glacées, les yogourts, les fromages et le beurre. En août 1996, le format individuel de yogourt n'a pas été le même que pour les enquêtes subséquentes.

Note: The reference basket of dairy products includes fresh milk, fresh cream, ice cream, yogurt, cheese and butter. In August 1996, the individual yogurt format was not the same as for the subsequent surveys.



LA GESTION DE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE :

Des formules d'avenir dans le contexte de la mondialisation...

Avec la mondialisation et la concentration des entreprises, les pays cèdent une part toujours plus importante de leur pouvoir à des forums internationaux de décision économique. Mais depuis quelques années, comme le montrent l'échec de la négociation de l'Accord multilatéral sur les investissements et les ratés des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, des groupes de citoyens expriment leur désaccord avec la vision strictement commerciale de cette mondialisation.

Des voix s'élèvent pour réclamer une mondialisation différente, qui tienne aussi compte des dimensions sociales et environnementales. La mondialisation de la solidarité est à l'ordre du jour.

Dans ce contexte, la mise en marché collective et la planification de la production sont des formules d'avenir à l'échelle internationale. Ainsi, les agriculteurs rétabliront un rapport de force face aux multinationales et pourront obtenir du marché un plus juste revenu.

Au début et à la fin de ce rapport annuel, des faits parlent en faveur de cette proposition.

Supply management and collective marketing: Formulas for the future in the context of globalization...

With globalization and corporate concentration, countries are giving up an ever greater part of their power to international economic decision-making forums. But in the past few years, as shown by the failure of the negotiations of the Multilateral Agreement on Investment and the setbacks of the World Trade Organization negotiations in Seattle, citizens groups are expressing their disagreement with the strictly business vision of globalization.

Voices are being raised to call for a different type of globalization that also considers the social and environmental dimensions. The globalization of solidarity is on the agenda.

In this context, collective marketing and production planning are formulas for the future on the international stage. Farmers will restore their bargaining power in dealing with the multinationals and will be able to obtain a fairer income from the marketplace.

At the beginning and end of this Annual Report, facts speak in favour of this proposition.



T A B L E D E S M A T I È R E S

T a b l e o f C o n t e n t s

3	Faits saillants 1999 <i>Highlights of 1999</i>
5	Régions <i>Regions</i>
6	Message du président <i>Message from the Chairman</i>
8	Conseil d'administration et structure organisationnelle <i>Board of Directors and Organization Chart</i>
10	Politique laitière nationale <i>National Dairy Policy</i>
12	Recherche économique <i>Economic Studies</i>
14	Conventions de mise en marché du lait <i>Milk Marketing Agreements</i>
16	Convention de transport du lait <i>Milk Transportation Agreement</i>
19	Contingentement <i>Quota</i>
22	Contrôle de la qualité <i>Quality Control</i>
24	Contrôle du volume et de la composition <i>Volume and Composition Control</i>
26	Finances et administration <i>Finance and Administration</i>
31	Technologie et information de gestion <i>Technology and Management Information</i>
32	Formation et information <i>Training and Information</i>
34	Publicité et promotion <i>Advertising and Promotion</i>
37	États financiers <i>Financial Statements</i>



« La contestation devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, du système canadien d'exportation de produits laitiers par l'entremise des classes spéciales a mobilisé beaucoup d'énergie. »



F A I T S *saillants 1999*

FAIBLE AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

Le 1^{er} février 1999, le prix cible du lait de transformation a augmenté de 0,27 \$ pour un hectolitre de lait de référence. Les producteurs qui demandaient une hausse de 2,03 \$ basée sur un coût de production établi à l'échelle des provinces canadiennes ont vivement dénoncé la décision. La Commission canadienne du lait (CCL) a fondé sa décision sur le nombre d'heures travaillées et recensées lors de l'enquête de 1997 plutôt que sur la moyenne des cinq dernières années comme c'était habituellement le cas. La CCL a également accordé un montant de 0,85 \$ pour couvrir la réduction planifiée du subside laitier qui sera complètement éliminé en 2002.

Le 17 décembre 1999, la CCL a annoncé une hausse du prix cible du lait de transformation de 0,83 \$ à compter du 1^{er} février 2000. Dans sa décision, la CCL reconnaît que les producteurs ont besoin de 1,65 \$/hl pour rejoindre le coût de production accepté par les commissaires. La Fédération des producteurs de lait du Québec a fortement critiqué cette nouvelle décision et a entrepris des démarches auprès du ministre fédéral de l'Agriculture pour qu'il reconnaisse la détérioration de la situation financière des fermes laitières et agisse en conséquence.

LES PRODUCTEURS DE LAIT ACQUIÈRENT LE C.I.A.Q.

La Fédération des producteurs de lait du Québec, le Conseil québécois des races laitières inc. et le Conseil provincial des cercles d'amélioration du bétail ont annoncé, le 1^{er} mars 1999, la conclusion d'une entente avec la SGF-SOQUIA pour l'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.). Les statuts de la société en commandite prévoient que tous les bénéfices seront réinvestis dans cette société pour la réalisation de ses objectifs. Le Centre occupe actuellement plus de 80 % du marché québécois de l'insémination et environ 45 % du marché canadien. Le C.I.A.Q. est une entreprise en bonne santé financière qui jouit d'une excellente réputation internationale.

DÉCISION DE L'OMC

La contestation devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, du système canadien d'exportation de produits laitiers par l'entremise des classes spéciales a mobilisé beaucoup d'énergie. En mars, le Groupe spécial chargé du différend donnait raison aux plaignants contre le Canada. Ce dernier est allé en appel.

La décision de l'Organe d'appel de l'OMC a été rendue publique le 13 octobre 1999. Elle n'a pas remis en cause le système canadien de mise en marché du lait. Seules les pratiques canadiennes à l'exportation par les classes 5d et 5e sont visées. De plus, la décision donne raison au Canada, pour l'essentiel, quant à la façon dont il accorde accès au lait de consommation américain, ce qui représente un gain par rapport à la décision de première instance.

À l'assemblée générale spéciale de la Fédération, les producteurs l'ont mandatée pour qu'elle s'assure que la mise en place d'un programme d'exportation conforme à la décision de l'OMC préservera le système de gestion de l'offre pour le marché intérieur. La résolution précise que la mise en marché du lait d'exportation devra se faire par un canal unique.

SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ AU SOMMET DES DÉCIDEURS

Le 25 mars 1999, en présence du premier ministre, M. Lucien Bouchard, et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel, les représentants de l'industrie laitière ont procédé à la signature officielle des Conventions de mise en marché du lait dans le cadre du rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Les conventions, d'une durée de cinq ans, s'appliqueront du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 2003.

UNILEVER DÉBOUTÉE EN COUR SUPÉRIEURE

Le beurre conserve l'exclusivité de sa couleur au Québec. La Cour supérieure a rejeté en mai dernier les arguments d'Unilever à l'effet que la réglementation québécoise concernant la coloration de la margarine contreviendrait à la Charte des droits et libertés et aux dispositions des accords commerciaux de l'OMC et de l'ALENA ainsi qu'à l'Accord sur le commerce intérieur. En juin, Unilever a annoncé qu'elle portait la cause en appel. L'autorisation de copier la couleur du beurre aurait ouvert toute grande la porte à l'entrée au Québec des oléobeurres et d'autres produits d'imitation, ce qui

pourrait entraîner une perte de marché équivalant à la production de 600 des quelque 10 000 fermes laitières québécoises et mettre en jeu plus de 3 000 emplois directs et indirects.

LE QUOTA DE MISE EN MARCHÉ

Les producteurs de lait québécois ont vu leur droit de produire augmenter de 0,7 % le 1^{er} octobre 1999. Cet ajustement est dû, notamment, à une croissance du marché de lait de consommation et à une diminution de l'écramage au niveau de la province. Le quota de mise en marché national n'avait cependant pas été modifié le 1^{er} août 1999.

PROGRAMME OPTIONNEL D'EXPORTATION

En 1998-1999, 81 millions de litres de lait étaient disponibles aux transformateurs dans le cadre du Programme optionnel d'exportation (POE), soit l'équivalent de 3 % de la production québécoise sous quota. De ce volume, 44,4 millions de litres ont été requis et ont généré des revenus de 13 millions de dollars. Tout au long de l'année, le prix payé dans le cadre du POE, soit un peu plus de 28 \$/hl, s'est maintenu au-delà du prix payé sur le marché mondial, qui était de 21 \$/hl en moyenne pour un hectolitre de référence.

HIGHLIGHTS OF 1999

Low Milk Price Increase

On February 1, 1999, the target price for industrial milk was increased by \$0.27 per hectolitre of standard milk. Producers, who had been asking for an increase of \$2.03 based on cost of production studies by all Canadian provinces, expressed bitter disappointment at this decision. The Canadian Dairy Commission (CDC) based its decision on labour hours reported in the 1997 survey rather than on the last five-year average, as was usually the case. The CDC also granted an amount of \$0.85 to offset the planned reduction in the dairy subsidy, which is to be completely phased out by 2002.

On December 17, 1999, the CDC announced an increase of \$0.83/hl in the target return for industrial milk, effective February 1, 2000. In its decision, the CDC acknowledged that producers need \$1.65/hl to cover the cost of production accepted by the Commissioners. The Federation strongly criticized this latest decision and made representations to the Federal Minister of Agriculture asking him to recognize the declining financial situation of dairy farms and to act accordingly.



Dairy Producers Acquire Quebec Artificial Breeding Centre (C.I.A.Q.)

The Fédération des producteurs de lait du Québec, the Conseil québécois des races laitières inc. and the Conseil provincial des cercles d'amélioration du bétail announced, on March 1, 1999, the conclusion of an agreement with the SGF-SOQUIA for purchase of the Quebec Artificial Breeding Centre (C.I.A.Q.). The by-laws of the limited partnership state that all profits will be reinvested in the company to carry out its objectives. At present, the C.I.A.Q. holds over 80% of the Quebec animal insemination market and close to 45% of the Canadian market. The C.I.A.Q. is in good financial health and enjoys an excellent international reputation.

WTO Decision

The World Trade Organization (WTO) challenge by the United States and New Zealand against Canada's special class pricing system for dairy exports took up a good deal of energy. In March, the WTO Dispute Panel sided with the Americans and New Zealanders. Canada appealed the decision.

The WTO Appellate Body handed down its decision on October 13, 1999. The ruling only affects Canada's exports of dairy products through Classes 5d and 5e; it has no direct impact on our domestic milk marketing system. In addition, the Appellate Body essentially ruled in favour of Canada with regard to the way it administers access of U.S. fluid milk to the Canadian market. This is a gain over the first decision.

At the Federation's Special General Meeting, producers mandated the Federation to ensure that any export system put in place to comply with the WTO Appellate Body ruling preserve the collective marketing system for the domestic market. The resolution specifies that milk for the export market must be handled through a single channel.

Marketing Agreements Signed at Decision-Makers Summit

On March 25, 1999, representatives of the dairy industry officially signed the Milk Marketing Agreements at the summit known as the Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, in the presence of Premier Lucien Bouchard and Agriculture, Fisheries and Food Minister Rémy Trudel. The Agreements apply for a five-year period from August 1, 1998 to July 31, 2003.

Unilever Loses in Superior Court

Butter will keep its exclusive colour in Quebec. In May 1999, the Superior Court rejected Unilever's arguments that Quebec regulations on margarine colouring contravene the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the provisions of the WTO and NAFTA trade agreements, as well as the Agreement on Internal Trade. In June, Unilever announced it would appeal the decision. The authorization to copy butter's colour would have opened the door to butter blends and other imitation products, which could have resulted in a loss of markets equal to 600 of Quebec's approximately 10,000 dairy farms, and in jeopardizing more than 3,000 direct and indirect jobs.

Marketing Sharing Quota

The quota of Quebec dairy producers was increased by 0.7% on October 1, 1999. This adjustment stems, in particular, from an increase in demand for fluid milk and a decrease in the province's skim-off. However, the national market sharing quota (MSQ) was not adjusted on August 1, 1999.

Optional Export Program

In 1998-1999, 81 million litres of milk were made available to processors under the Optional Export Program (OEP), or the equivalent of 3% of Quebec's within-quota production. Of this quantity, 44.4 million litres were required and generated revenues of \$13 million. Throughout the year, the price paid under the OEP, namely, a little over \$28/hl, remained above the average world price, which was \$21/hl of standard milk.



RÉGIONS

R e g i o n s

1 ESTRIE

* Mariane Paré
4300, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A6
Téléphone: (819) 346-8905
Télécopieur: (819) 346-2533
Courriel: estrfplq@upa.qc.ca

2 CÔTE-DU-SUD

* Adrien Lavoie
1120, 6^e Avenue, C.P. 100
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0
Téléphone: (418) 856-3044
Télécopieur: (418) 856-5199
Courriel: cdusfplq@upa.qc.ca

3 GASPÉSIE

* Charles-Edmond Landry
172, boul. Perron Est, C.P. 9
Caps-Noirs (Québec)
G0C 1C0
Téléphone: (418) 392-4466
Télécopieur: (418) 392-4862
Courriel: gaspfplq@upa.qc.ca

4 LANAUDIÈRE

* Nathalie Michaud
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5
Téléphone: 1-800-363-1726
Télécopieur: (450) 759-7610
Courriel: lanafplq@upa.qc.ca

5 MAURICIE

* Réjean Gervais
230, rue Vachon
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 8Y2
Téléphone: (819) 378-4033
Télécopieur: (819) 371-2712
Courriel: maurfplq@upa.qc.ca

6 LAURENTIDES

* Serge Deshaies
55, rue Grignon
Saint-Eustache (Québec)
J7P 4X1
Téléphone: (450) 472-0440
Télécopieur: (450) 472-8386
Courriel: laurfplq@upa.qc.ca

7 CENTRE-DU-QUÉBEC

* Normand Trodéchaud
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec)
J3T 1Z9
Téléphone: (819) 293-5838
Télécopieur: (819) 293-6698
Courriel: splcq@upa.qc.ca

8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

* Luc Charest
970, av. Larivière, C.P. 610
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4K5
Téléphone: (819) 762-0833
Télécopieur: (819) 762-0575
Courriel: abitfplq@upa.qc.ca

9 QUÉBEC

* Hubert Boivin
5185, rue Rideau, C.P. 4000
Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 5S2
Téléphone: (418) 872-0770
Télécopieur: (418) 872-3386
Courriel: quebfplq@upa.qc.ca

10 BEAUCE

* Mario Rodrigue
2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5L1
Téléphone: (418) 228-5588
Télécopieur: (418) 228-3943
Courriel: bcefplq@upa.qc.ca

11 BAS-SAINT-LAURENT

* Éric Pagé
284, rue Potvin
Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Téléphone: (418) 723-2424
Télécopieur: (418) 723-6045
Courriel: bstfplq@upa.qc.ca

12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

* Martin Gilbert (intérim)
422, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T3
Téléphone: (418) 549-7353
Télécopieur: (418) 543-4873
Courriel: sagfplq@upa.qc.ca

13 SAINT-HYACINTHE

* Roch Guay
850, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7S3
Téléphone: (450) 774-9154
(450) 467-1124
Télécopieur: (450) 778-3797
Courriel: sthyfplq@upa.qc.ca

14 SAINT-JEAN-VALLEYFIELD

* Denis Bussièrès
6, rue Dumoulin, C.P. 1140
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0
Téléphone: (450) 454-5115
Télécopieur: (450) 454-6918
Courriel: stjvfplq@upa.qc.ca

* Secrétaire
* Secretary



M E S S A G E

du président

L'année 1999 a été riche en événements, mais le différend avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ainsi que la décision de l'OMC qui en a découlé sont ceux qui ont exigé le plus de ressources de la FPLQ. Les producteurs ont été clairs avec leur Fédération quant aux suites à donner à la décision. Ils veulent un mécanisme d'exportation qui sera compatible avec les règles de l'OMC tout en permettant le maintien de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre pour le marché intérieur.

Notre analyse de la décision de l'OMC, celle d'éminents experts et l'avis du ministère fédéral des Affaires étrangères et du Commerce international nous montrent qu'il doit y avoir une coupure très nette entre la production destinée au marché intérieur et celle destinée à l'exportation. Les producteurs doivent déterminer librement et individuellement les quantités qu'ils veulent produire et les prix qu'ils sont prêts à accepter. Ces mêmes avis nous permettent de conclure que rien dans la décision n'empêche que les transactions pour le lait d'exportation se fassent par l'entremise d'un canal unique qui centralise toutes les offres.

Or, il nous est rapidement apparu qu'un tel mécanisme, tout en étant conforme à l'OMC, est celui qui comporte le moins de risque pour le maintien d'un système efficace de gestion de l'offre pour le marché intérieur. Il assure la transparence du processus et permet à tous les producteurs d'avoir accès aux offres de tous les transformateurs. Il favorise le niveau de concurrence nécessaire au développement des marchés d'exportation et offre la garantie que tout le lait produit pour ces marchés soit bel et bien exporté. Enfin, par le biais d'un canal unique, les producteurs sociétaires ont toute liberté d'offrir leur lait exclusivement à leur coopérative.

Une inévitable et difficile transition doit s'opérer. Les transformateurs doivent prendre un virage important. En vertu de la décision de l'OMC, il doit y avoir une barrière nette entre l'exportation et le marché intérieur. Il n'est plus question de développer l'exportation par l'utilisation des surplus, encore moins en utilisant du lait produit intraquota comme certains de nos transformateurs l'ont fait au cours des dernières années. Ils devront maintenant utiliser le lait intraquota pour le marché intérieur et exporter en obtenant des contrats spécifiques par le biais du mécanisme d'exportation à implanter. Quant aux producteurs, ils devront apprendre à s'engager à l'avance pour l'exportation.

Par ailleurs, pour une deuxième année consécutive, l'ajustement du prix du lait est décevant. Malheureusement, les producteurs de lait du Québec n'ont pas trouvé de véritable écho à leur déception chez leurs collègues des autres provinces et nous devons faire preuve de plus de cohésion à l'avenir. La Fédération a réclamé du ministre fédéral de l'Agriculture une évaluation de la situation financière des fermes laitières canadiennes. Elle est actuellement en cours. À partir du constat qui se dégagera de cette étude, on pourra continuer à faire progresser nos revendications. Nous continuons aussi de travailler pour faire modifier la formule appliquée par la CCL et qui ne permet qu'à un trop petit nombre de producteurs de toucher leurs coûts de production.

À travers tout cela, nous vivons des questionnements sur la scène nationale. Les provinces de l'Ouest continuent de réclamer plus de quota. Il ne faut pas sous-estimer ces tensions. Il faut se rappeler que la pérennité de notre système repose avant tout sur le soutien que lui accordent les producteurs de tout le pays.

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut justement s'encourager du fait que les producteurs de toutes les provinces, réunis en assemblée générale des Producteurs laitiers du Canada (PLC), ont été unanimes à réclamer l'implantation d'un canal unique pour l'exportation. Tous croient donc à la nécessité de maintenir la gestion de l'offre, cela ne peut qu'aider à aplanir les tensions provinciales.

Il faut également souligner la victoire remportée par le gouvernement du Québec dans le dossier qui nous oppose à la multinationale Unilever sur la coloration de la margarine. Unilever tentait de faire invalider la réglementation québécoise sur cette question, mais un juge de première instance a confirmé sa légalité. La multinationale en a appelé de la décision, appel qui devrait être entendu au cours de la prochaine année.

Le débat derrière tout cela est celui de la suprématie des multinationales qui tentent de se placer au-dessus des gouvernements et des citoyens. On en a un autre bel exemple dans l'industrie laitière canadienne : les multinationales de la

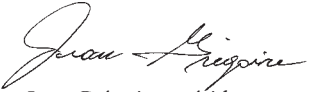
« Il faut également souligner la victoire remportée par le gouvernement du Québec dans le dossier qui nous oppose à la multinationale UNILEVER sur la coloration de la margarine. »

restauration tentent actuellement de faire annuler une décision du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qui n'accorde pas de rabais pour le lait destiné au fromage incorporé à la pizza fraîche.

Nous avons encore beaucoup de défis pour cette année! Nous espérons régler nos différends et retrouver un climat de collaboration avec nos partenaires transformateurs. Au rendez-vous des décideurs, en mars 1999, nous avons signé une entente de mise en marché de cinq ans en présence du premier ministre Bouchard. Elle nous engage à travailler au développement rentable et durable de l'industrie laitière et nous souhaitons retourner aux affaires le plus tôt possible.

Nos revendications générales d'équité pour tous et de répartition de la richesse commencent à trouver écho dans la société. Le nouveau cycle de négociations de l'OMC n'a pu être lancé à Seattle en décembre dernier à cause des pressions de différents groupes sociaux et environnementaux. Ces derniers réclament que les négociations commerciales soient plus transparentes et qu'elles tiennent davantage compte des citoyens et des impacts sociaux de la mondialisation de même que des conditions de travail et de l'environnement. Les grands syndicats internationaux réclament une place au sein des négociations. Voilà des nouvelles encourageantes et qui nous indiquent, encore une fois, que nous avons raison de miser sur notre solidarité et sur la mise en marché collective.

En terminant, au nom des productrices et des producteurs de lait, je remercie les membres du conseil d'administration, tous les élus régionaux ainsi que le personnel pour leur dévouement et leur travail assidu à la défense des intérêts des producteurs.



Jean Grégoire, président

MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

The past year was rich in events, but the dispute with the United States and New Zealand and the resulting WTO decision required the largest share of the Federation's resources. Producers have given their Federation a clear indication as to what they want done to follow up on the WTO ruling: they want an export mechanism that meets WTO rules and that preserves a collective marketing and supply management system for the domestic market.

Our analysis of the WTO decision, plus the evaluation by prominent specialists and advice from the Department of Foreign Affairs and International Trade, show that there must be a very clear separation between milk produced for the domestic market and milk intended for the export market. Producers must freely determine, on an individual basis, the quantities they want to produce and the prices they are willing to accept. From these analyses, it can be concluded that nothing in the decision prevents export milk transactions from going through a single channel that centralizes all offers.

In fact, it soon became apparent that, in addition to being WTO-compliant, a single mechanism presents the least risk to maintaining an effective domestic supply management system. It assures a transparent process and allows all farmers to have access to the offers from all processors. It fosters the level of competition necessary for the development of export markets and offers the guarantee that all milk produced for these markets is actually exported. Finally, under a single channel approach, producers who are members of a cooperative are free to offer their milk exclusively to their cooperative.

To comply with WTO rules, an unavoidable and difficult transition must occur. Processors need to make some major adjustments. Under the WTO decision, there must be a clear barrier between the export and domestic markets. There is no longer any question of developing exports by using surpluses, and still less by using milk produced within-quota as some of our processors have done in the past few years. They will now have to use the within-quota milk for the domestic market and export by obtaining specific contracts through the export mechanism that is to be implemented. On the production side, farmers will have to learn to commit quantities for the export market in advance.

For the second year in a row, the milk price adjustment has been disappointing. Unfortunately, Quebec dairy farmers have not found a chorus of the same disappointment among their colleagues in other provinces and we will have to show greater cohesion in the future. The FPLQ has called on the Federal Agriculture Minister to evaluate the financial status of Canadian dairy farms. This evaluation is currently in progress. Based on the findings that will emerge from this study, we can continue to make progress on our demands. We are also continuing our efforts to obtain a change in the formula applied by the CDC, which allows only a very small number of farmers to cover their costs of production.

Through all of this, we have been encountering disagreements on the national scene. The Western provinces continue to call for more quota. These tensions

must not be underestimated. We must remember that our system's permanence primarily depends on support from farmers across Canada.

Now for the good news. There is good reason to be encouraged by the fact that farmers in all provinces, gathered at the Annual Meeting of Dairy Farmers of Canada (DFC), were unanimous in calling for the implementation of a single export channel. Everyone therefore believes in the necessity of maintaining supply management, which can only help smooth out provincial tensions.

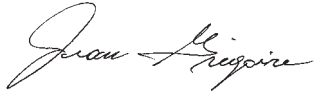
We must also note the victory won by the Quebec government on the issue that has pitted us against the multinational Unilever on the colour of margarine. Unilever was trying to have the courts invalidate the Quebec regulation on this matter, but a trial judge upheld its legality. The multinational has filed an appeal, which should be heard sometime next year.

The underlying debate concerns the supremacy of the multinationals, which are trying to put themselves above governments and citizens. There is another fine example of this in the Canadian dairy industry: the restaurant multinationals are currently trying to nullify a decision of the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which does not grant discounts for milk intended for cheese used in fresh pizza.

We still have many challenges ahead this year! We hope to resolve our differences and restore a climate of cooperation with our processor partners. At the Forum of decision-makers in March 1999, we signed a five-year marketing agreement in the presence of Premier Bouchard. It commits us to work for the profitable and sustainable development of the dairy industry and we hope to get back to business as soon as possible.

Our general demands of fairness for everyone and the distribution of wealth are starting to be echoed in society. The new round of WTO negotiations could not be launched in Seattle last December because of the pressure from different social and environmental groups. They are demanding that the trade negotiations be more transparent and give more consideration to people, the social impacts of globalization, working conditions and the environment. The major international unions are calling for a place in the negotiations. This is encouraging news, indicating once again that we are right to rely on our solidarity and on collective marketing.

In closing, on behalf of Quebec dairy producers, I want to thank the members of the board of directors, all elected regional officers, as well as our staff for their dedication and sustained efforts in defending the interests of dairy farmers.



Jean Grégoire, Chairman

conseil d'administration

ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

BOARD OF DIRECTORS AND ORGANIZATION CHART



DE GAUCHE À DROITE: - from left to right:

GÉRALD ROUTHIER Membre de l'exécutif - Executive Member, Estrie
GILLES BRAULT Membre de l'exécutif - Executive Member, Saint-Jean-Valleyfield
JEAN GRÉGOIRE Président - Chairman, Saint-Hyacinthe
LISE BEAUCHAMP 2^e vice-présidente - 2nd Vice-Chairman, Laurentides



DE GAUCHE À DROITE: - from left to right:

GABRIEL RANCOURT Membre - Member, Abitibi-Témiscamingue
MARCEL GROLEAU Membre - Member, Québec
MICHEL POTVIN Membre - Member, Saguenay-Lac-Saint-Jean
NORMAND BARRIAULT Membre - Member, Gaspésie



DE GAUCHE À DROITE: - from left to right:

GILBERT PERREAU Membre - Member, Lanaudière
JEAN NOBERT Membre - Member, Mauricie
LAURIER CAMPBELL Membre adjoint - Observer Member, Saint-Hyacinthe



DE GAUCHE À DROITE: - from left to right:

GILBERT RIOUX Membre - Member, Bas-Saint-Laurent
MARC RICHARD Membre - Member, Côte-du-Sud
ANDRÉ CAMPEAU Membre - Member, Beauce

N'apparaît pas sur les photos: /Not shown in the pictures:

JEAN-LUC LECLAIR Membre - Member, Centre-du-Québec



P O L I T I Q U E *laitière nationale*

Le principal fait saillant de l'année 1999 pour l'industrie laitière canadienne est certainement la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a statué sur le système canadien de classes spéciales à la suite des plaintes des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande. Les rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC ont déterminé que les ventes effectuées dans les classes spéciales 5d et 5e constituaient une forme de subvention à l'exportation.

À la suite de ces rapports, les membres du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) ont adopté une motion qui stipule que le Canada se conformera à la décision de l'OMC. Le CCGAL a pris l'engagement que les exportations dites subventionnées des classes 5d et 5e ainsi que tout surplus non planifié respecteront les maximums permis par l'OMC. Les intervenants de l'industrie ont entamé des discussions afin de déterminer tous les impacts de cette décision sur le système canadien de mise en marché du lait.

Le marché canadien a continué d'afficher une croissance soutenue en 1999. On se rappellera que l'année laitière 1997-1998 s'était terminée avec une hausse de 4,2 % du quota de mise en marché (QMM) pour l'année 1998-1999. Cette dernière année laitière s'est soldée par une hausse des besoins canadiens de 2,3 %. Toutefois, le QMM pour l'année 1999-2000 est demeuré inchangé à 44,7 millions d'hectolitres. Cela s'explique par la décision de réduire de 50 % des volumes en classe 5d qui sont inclus dans le QMM. On justifie cette décision notamment par le fait que les prix obtenus pour certaines ventes dans ces volumes n'étaient pas satisfaisants. Le volume alloué à la marge a aussi été diminué.

Pour les provinces de P5, le marché du lait de consommation a augmenté de 0,97 % tandis que leur QMM a crû de 0,56 % (pour la période d'août 1998 à juillet 1999). Considérant le partage des marchés dans le cadre de P5, cela s'est traduit par une hausse du quota total au Québec de 0,7 %.

Les provinces membres du CCGAL se sont entendues sur une nouvelle méthode d'ajustement des quotas basée sur une lecture mensuelle des besoins canadiens en lait de transformation et en lait de consommation. Le niveau de marché sera comparé au quota émis aux producteurs. Il y aura ajustement de ce dernier lorsque, pour deux mois consécutifs, une différence de plus 1 % ou moins 0,5 % aura été constatée pour le lait de transformation et une différence de plus 1 % ou moins 1 % pour le lait de consommation.

Le 1^{er} février 1999, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé une hausse du prix cible de 0,27 \$/hl. C'est également le 1^{er} février que la nouvelle compression du subside laitier de l'équivalent de 0,85 \$/hl est entrée en vigueur. La CCL avait prévu une augmentation des prix de soutien de la poudre de lait et du beurre pour compenser cette réduction. Les hausses des prix de soutien, combinées à celle du prix cible, se sont traduites en augmentations des prix de marché pour les transformateurs de l'ordre de 1,12 \$/hl pour les classes 2 à 4. Comme le subside n'est pas versé sur le lait de consommation, la hausse du prix de la classe 1 n'a été que de 0,27 \$/hl. L'augmentation nette du prix au producteur, tenant compte de la réduction du subside, ne s'est finalement élevée qu'à environ 0,27 \$/hl.

Les revendications historiques des provinces de l'Ouest concernant, entre autres, les parts de marché attribuées selon le Plan national de commercialisation du lait ont fait l'objet de beaucoup de discussions en 1999. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont fait valoir aux provinces de l'Est qu'il était inéquitable que les parts de marché du lait de transformation ne soient pas attribuées sur la base de la population. D'autre part, l'Ouest a mentionné qu'il ne pouvait plus contribuer à la mise en commun des classes spéciales tant que la base de partage des marchés (17 % pour l'Ouest) ne sera pas équivalente à la base du partage des revenus des classes spéciales, soit 22 %. Ce pourcentage, qui

« Les provinces membres du CCGAL se sont entendues sur une nouvelle méthode d'ajustement des quotas basée sur une lecture mensuelle des besoins canadiens en lait de transformation et en lait de consommation. »

correspond à la part détenue par l'Ouest du marché total de lait (c'est-à-dire, le lait de consommation et le lait de transformation) est appliqué depuis 1991 par suite de l'accord national portant sur l'écémage du lait de consommation. On avait convenu à cette époque que les coûts du système de mise en marché du lait canadien devaient être partagés selon cette approche.

Les revendications de l'Ouest ont trouvé écho dans la formation d'un comité spécial du CCGAL chargé de formuler des recommandations sur les questions en litige entre ses membres. Ce comité remettra un rapport final en 2000.

On se souviendra que le Manitoba avait cessé de participer à la mise en commun des revenus dans le cadre de P6 en avril 1998. Cette province a repris sa place en décembre 1998. Le Manitoba a donc versé 1,4 million de dollars dans le pool des revenus en 1999. Cette somme correspond aux transferts monétaires qui étaient à recevoir du Manitoba pour la période d'avril à novembre 1998.

NATIONAL DAIRY POLICY

The main highlight of 1999 for the Canadian dairy industry was certainly the decision of the World Trade Organization (WTO), which ruled on the Canadian system of special classes following complaints by the United States and New Zealand. The reports of the WTO Panel and Appellate Body determined that sales within special classes 5d and 5e constituted a form of export subsidy.

Following these reports, the members of the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) adopted a motion stipulating that Canada will comply with the WTO decision. The CMSMC made the commitment that the allegedly subsidized class 5d and 5e exports, and any unplanned surplus, will comply with the maximum subsidy limits permitted by the WTO. The industry's interventions led to discussions to determine the full impact of this decision on the Canadian milk marketing system.

The Canadian market continued to show sustained growth in 1999. It will be recalled that the 1997-1998 dairy year had ended with a 4.27% increase in the market sharing quota (MSQ) for 1998-1999. This last dairy year closed with a 2.3% rise in Canadian requirements. However, the MSQ for 1999-2000 remained unchanged at 44.7 million hectolitres. This is explained by the decision to apply a 50% reduction to class 5d volumes included in the MSQ. The decision is justified, in particular, by the fact that the prices obtained for certain sales in these volumes were unsatisfactory. The volume allocated for sleeve production was also reduced.

For the P5 provinces, the fluid milk market grew by 0.97% while their MSQ rose by 0.56% (for the period from August 1998 to July 1999). Considering the market division under P5, this translated into a 0.7% increase in Quebec's total quota.

The CMSMC's member provinces agreed on a new quota adjustment method based on a monthly reading of Canadian requirements for industrial and fluid milk. The market level will be compared to the quota issued to producers. The quota will be adjusted when a difference of plus 1% or minus 0.5% for industrial milk and a difference of plus or minus 1% for fluid milk has been observed for two consecutive months.

On February 1, 1999, the Canadian Dairy Commission (CDC) announced an increase in the target price of \$0.27/hl. Also on February 1, a further reduction in the dairy subsidy equal to \$0.85/hl became effective. The CDC had planned an increase in the support prices of skim milk powder and butter to offset this reduction. The support price increases, combined with the rise in the target price, translated into market price increases for the processors of around \$1.12/hl for Classes 2 to 4. Since the subsidy is

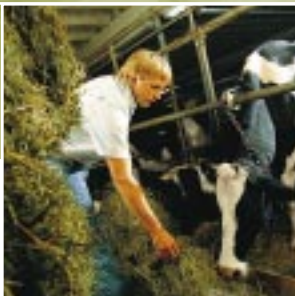
not paid on fluid milk, the Class 1 price hike was only \$0.27/hl. The net increase in the producer price, taking the subsidy reduction into account, finally amounted to about \$0.27/hl.

The historical demands of the Western provinces concerning, among other matters, the market shares allocated under the National Milk Marketing Plan, generated a lot of discussion in 1999. British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba argued that it was unfair not to allocate the fluid milk market shares on the basis of population. On the other hand, the West mentioned that it could no longer contribute to special class pooling as long as the market sharing base (17% for Western Canada) is not equivalent to the pooling base for special classes, or 22%. This percentage, which corresponds to the share of the total milk market (i.e., fluid milk and industrial milk) held by Western Canada, has been applied since 1991 following the National Fluid Milk Skim-Off Agreement. It was agreed at that time that the costs of the Canadian milk marketing system were to be shared according to this approach.

A CMSMC sub-committee was set up to study the demands of the western provinces and make recommendations on the issues disputed among its members. This committee will submit a final report in 2000.

As we know, Manitoba withdrew from the P6 revenue pool in April 1998. It rejoined in December 1998. Manitoba therefore paid \$1.4 million into the 1999 revenue pool. This amount corresponds to the money transfers receivable from Manitoba for the period from April to November 1998.





Le rôle de la Direction recherche économique est principalement de conseiller les dirigeants de la Fédération sur toutes les politiques et tous les dossiers reliés à l'industrie laitière. Pour accomplir ce mandat, il lui est donc nécessaire de réaliser des études, des analyses, et de rédiger des textes de vulgarisation qui guideront les différentes instances décisionnelles et opérationnelles de notre organisation.

L'avancement des dossiers nationaux est assuré en étroite collaboration avec la Direction principale aux opérations et partenariat externe. Bien que les ententes de mise en commun (P6 et P9) aient pratiquement atteint une vitesse de croisière, elles ont continué d'exiger une attention régulière tout au long de la dernière année. Des travaux particuliers ont notamment été requis pour la conclusion de l'étude amorcée en 1998 concernant l'évaluation des dépenses en publicité-promotion. Mentionnons aussi notre implication dans la supervision, en partenariat avec les autres membres de P6, de l'étude des facteurs responsables des mouvements de quotas par le système interprovincial de vente de quota. Nous avons également continué notre surveillance de l'application des différentes ententes de mise en commun (classes spéciales, variations de marchés et revenus, transport).

La direction est également engagée dans le suivi et l'évaluation des différents sujets discutés au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). À ce chapitre, soulignons l'entrée en vigueur d'un nouveau mécanisme de déclenchement pour l'ajustement du quota de mise en marché (QMM). Ce nouveau mécanisme a d'ailleurs été l'objet de l'introduction d'une nouvelle chronique sur l'évolution des marchés, publiée dans *La Terre de chez nous* et *Le producteur de lait québécois* depuis le début de l'an 2000. Mentionnons finalement qu'en septembre 1999 le CCGAL acceptait à l'unanimité la mise en place pour l'année 2000 d'une enquête nationale sur le coût de production en remplacement des différentes enquêtes provinciales. Cette approche aura le mérite de permettre une application beaucoup plus homogène des lignes directrices de la Commission canadienne du lait (CCL) dans la production de cette enquête. Les coûts de réalisation du coût de production national, les incitatifs pour les participants et les frais pour la publication d'un rapport transmis à tous les producteurs laitiers du Canada seront mis en commun par les neuf provinces signataires du Plan national.

L'année 1999 a aussi été marquée par notre participation à différentes activités pour l'établissement et la diffusion par voie de documents et de conférences, de notre position en vue du prochain cycle de négociations de l'OMC.

Sur la scène provinciale, rappelons d'abord que les mois de janvier et février 1999 ont été grandement occupés par le dénouement des travaux qui ont mené à l'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.). Toujours sur la scène provinciale, nous contribuons selon les besoins aux négociations des conventions de mise en marché et de transport du lait. Mentionnons la préparation d'un mémoire spécialement destiné à la CCL, et montrant sur une dizaine d'années l'évolution de la situation technique et financière des producteurs laitiers du Québec. Ce mémoire a été produit en relation avec nos demandes d'augmentation du prix du lait.

En novembre dernier, la direction a vu ses ressources s'accroître par l'embauche d'un directeur adjoint. Comme nous l'évoquions l'an dernier, la gamme d'expertises pour lesquelles la direction est sollicitée s'élargit d'année en année. L'ajout d'une ressource nous permettra un suivi plus attentif des dossiers d'ordre agronomique comme l'environnement et certains aspects de santé animale et des biotechnologies. Nous visons également, par l'addition de cette personne, une analyse plus approfondie de l'évolution des marchés tant intérieurs qu'étrangers.

De façon générale, il est très clair qu'en matière d'environnement l'UPA demeure l'intervenant de première ligne. Notre implication vise essentiellement à appuyer le travail de l'Union et à exercer une vigilance spéciale pour les questions plus particulières au secteur laitier. C'est ainsi que des démarches ont été engagées, notamment pour le suivi de nos résolutions touchant l'entreposage au champ et les unités animales. Il en sera de même pour le suivi des résultats du portrait agroenvironnemental, où notre attention sera principalement tournée vers le portrait sectoriel des fermes laitières.

« En septembre 1999, le CCGAL acceptait à l'unanimité la mise en place pour l'année 2000 d'une enquête nationale sur le coût de production en remplacement des différentes enquêtes provinciales. »

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 1999

Production and producers by region as at December 31, 1999

Régions Regions	Production Production		Producteurs Producers	
	Litres Litres	Pourcentage Percentage	Nombre Number	Pourcentage Percentage
01—Estrie	284 912 581	9,84	815	8,43
02—Côte-du-Sud	148 141 635	5,12	556	5,75
03—Gaspésie	5 754 253	0,20	31	0,32
04—Lanaudière	108 683 777	3,75	421	4,36
05—Mauricie	138 789 941	4,79	504	5,21
06—Laurentides	132 135 304	4,56	461	4,77
07—Centre-du-Québec	405 448 607	14,01	1 203	12,44
08—Abitibi-Témiscamingue	58 062 598	2,01	226	2,34
09—Québec	421 241 987	14,55	1 479	15,30
10—Beauce	235 698 417	8,14	858	8,88
11—Bas-Saint-Laurent	192 195 837	6,64	774	8,01
12—Saguenay-Lac-Saint-Jean	163 949 536	5,66	536	5,54
13—Saint-Hyacinthe	369 101 754	12,75	1 080	11,17
14—Saint-Jean-Valleyfield	230 927 852	7,98	723	7,48
Total	2 895 044 079	100,00	9 667	100,00

L'implication de la Fédération en recherche et développement continue d'être assurée par la direction, notamment par sa participation au sein du conseil d'administration de Novalait inc. ainsi qu'à différents comités de gestion des projets de la compagnie. Rappelons qu'en 1999 Novalait inc. a entrepris un exercice de planification stratégique qui fut d'ailleurs, en novembre, l'objet d'une partie de notre journée de réflexion avec les délégués.

Finalement, soulignons qu'en matière de communication nous collaborons régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois*, que ce soit pour des articles de fond ou pour les chroniques sur les statistiques, l'évolution des marchés et la recherche. Nous rencontrons occasionnellement des groupes de producteurs ou d'autres groupes pour traiter de différents sujets concernant l'industrie laitière.

ECONOMIC STUDIES

The role of the Economic Studies Department is principally to advise Federation managers on all policies and issues concerning the dairy industry. To fulfil this mandate, the Department must do studies and analyses and prepare texts to guide our organization's various policy development and operations groups.

The advancement of national issues is handled in close consultation with the Operations and External Partnerships Department. Although the Pooling Agreements (P6 and P9) are working quite well, they continued to require regular attention over the past year. In particular, special efforts were needed to conclude the study on advertising and promotion expenditures begun in 1998. We were also involved, along with the other P6 members, in overseeing the study on the factors responsible for the movement of quota on the interprovincial quota exchange. We also continued to monitor the application of the various Pooling Agreements: P9 - special classes; P6 - market and revenue variations, and transportation.

The Department continued to monitor and evaluate the different subjects discussed at the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). In this regard, a new formula was implemented for triggering adjustment of the market sharing quota (MSQ). In fact, this mechanism prompted publication of a new column on market trends, introduced in the *Terre de chez nous* and *Le producteur de lait québécois* magazine at the start of 2000. Lastly, in September 1999, the CMSMC unanimously agreed to the establishment of a national cost of production survey for the year 2000, to replace the various provincial surveys. This will allow for a much more homogeneous application of the Canadian Dairy Commission's (CDC) guidelines for conducting the survey. The costs for conducting the national survey, incentives for participants, and publication of a report to be distributed to all Canadian dairy farmers will be shared by the nine provinces signatory to the National Plan.

In 1999, we also participated in various activities aimed at developing and disseminating our trade position for the next round of World Trade Organization (WTO) negotiations.

On the provincial scene, the Department was very busy in January and February 1999 completing work related to the acquisition of the Quebec Artificial Breeding Centre (C.I.A.Q.). Still on the provincial scene, we helped as needed with negotiations on the Milk Marketing and Transportation Agreements. In addition, the Department prepared a brief specifically for the CDC showing changes in the technical and financial situation of Quebec dairy farmers over the past 10 years. This brief was presented in support of our demand for an increase in the price of milk.

In November 1999, we increased our resources by hiring an Assistant Director. As mentioned last year, the Department is being asked to broaden its expertise each year. The additional resource will enable us to give more sustained attention to agriculture-related issues such as the environment and certain aspects of animal health and biotechnology. In addition, the new staff member will allow us to conduct more in-depth analyses of trends on both the domestic and foreign markets.

In general, the UPA is, of course, the primary spokesperson in the area of the environment. Our involvement is aimed at supporting the work of the Union and keeping a close watch on issues relating more specifically to the dairy sector. In this regard, steps have been taken to follow up, in particular, on our resolutions concerning field storage of manure and livestock units. The same applies to follow-up on the findings of the agri-environmental survey, where our attention will be turned essentially to the survey of dairy farms.

Economic Studies continued to ensure the Federation's involvement in research and development, particularly through its participation on the board of directors of Novalait inc., and on the company's various project management committees. As you know, Novalait inc. initiated a strategic planning exercise in 1999, which was the subject of part of our Discussion Day with delegates in November.

Turning to communications, we regularly contribute articles and columns on statistics, market trends and research to the magazine *Le producteur de lait québécois*. From time to time, we meet with producer groups or other groups outside our organization to discuss subjects of concern to the dairy industry.



CONVENTIONS

de mise en marché du lait

Le comité de rédaction des Conventions de mise en marché du lait, chargé de rédiger les textes finaux, a parachevé ses travaux au mois de mars 1999.

La signature officielle des Conventions de mise en marché du lait s'est effectuée le 25 mars 1999 en présence du premier ministre, M. Lucien Bouchard, et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel, ainsi que des représentants des organismes accrédités. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a homologué les conventions le 27 avril 1999.

Ces conventions couvrent la période du 1^{er} août 1998 au 31 juillet 2003. Les parties ont prévu revoir annuellement les clauses nécessitant des corrections. Un article spécifique a été inclus afin de revoir des articles des conventions, si nécessaire, en fonction de la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) reliée au différend entre le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande sur les classes spéciales.

Les signataires, comme convenu, se sont revus à l'automne conformément aux conventions pour négocier certains points, entre autres :

- la formule de paiement des classes spéciales en remplaçant les standards établis sur les deux années antérieures par une formule réelle portant sur les six derniers mois de fabrication;
- la détermination de la méthode de vérification du lait vendu dans le Programme optionnel d'exportation (POE) sur la base du rendement réel de la fabrication des produits visés;
- l'approvisionnement de la classe 2 sur demande pour le yogourt et la crème glacée;
- la confirmation des volumes de lait inclus dans la réserve de croissance pour les classes 3a₁ et 3b₁ le 1^{er} août 2000, basée sur l'utilisation de l'année laitière 1999-2000.

Des discussions sur un nouveau programme d'exportation conforme aux règles de l'OMC se sont tenues dans le cadre du comité provincial d'harmonisation sans toutefois qu'elles soient couronnées de succès.

MILK MARKETING AGREEMENTS

The Drafting Committee responsible for preparing the final version of the Milk Marketing Agreements completed its work in March 1999.

The Agreements were officially signed on March 25, 1999, in the presence of Premier Lucien Bouchard, Agriculture, Fisheries and Food Minister Rémy Trudel, and representatives of the accredited organizations. The Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ratified them on April 27, 1999.

These Agreements cover the period from August 1, 1998 to July 31, 2003. The parties agreed to an annual review of any clauses needing correction. A specific article was included to provide for reviewing certain sections, if necessary, to bring them in line with the World Trade Organization (WTO) ruling on the dispute between Canada and the United States and New Zealand on special class pricing.

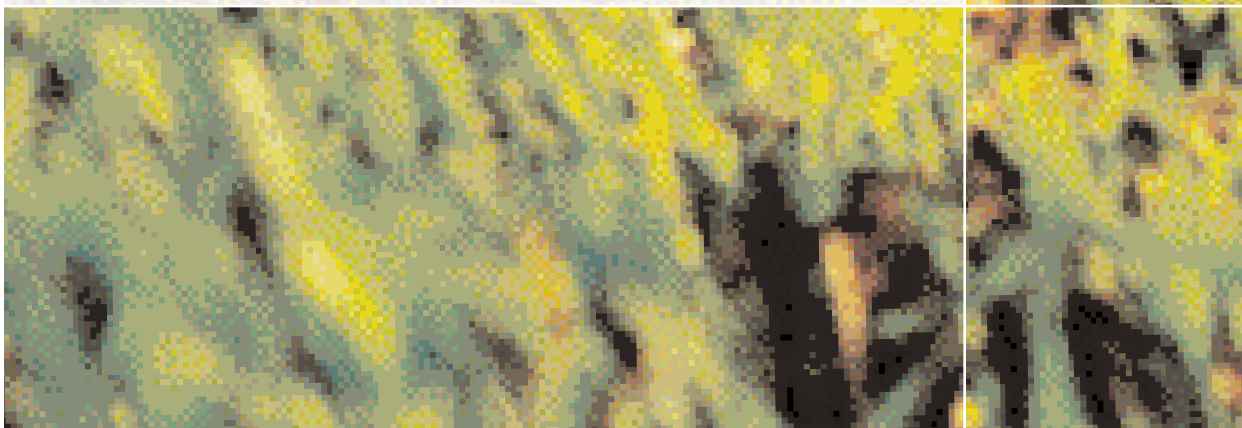
As agreed, the signatories met again in the fall to discuss the following, in particular:

- replacing the payment formula for special class milk, currently based on the two previous years, by a formula based on the actual milk delivered for the last six months of product manufacturing;
- an auditing method for milk sold under the Optional Export Program (OEP) based on the actual yield from the manufacture of the products in question;
- provision of milk, on demand, for the manufacture of yogurt and ice cream in Class 2;
- confirmation of milk volumes in the growth reserve for Classes 3a₁ and 3b₁, on August 1, 2000, based on utilization during the 1999-2000 dairy year.

Discussions on a new export program to comply with WTO rules were held during the meeting of the Provincial Committee on Harmonization. However, the talks were not yet very successful.



« La signature officielle des Conventions de mise en marché du lait s'est effectuée le 25 mars 1999 en présence du premier ministre, M. Lucien Bouchard, et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel, ainsi que des représentants des organismes accrédités. »



CONVENTION de transport du lait



Les signataires de la Convention de transport du lait, soit la Fédération, le Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur, Groupe Lactel et l'Association des transporteurs de lait du Québec ont convenu, en 1999, de renouveler la convention pour un an en y apportant quelques modifications. On y trouve notamment une majoration du tarif horaire de la rémunération de la main-d'œuvre de 1,5 % et une clause qui permet à la Fédération de récupérer des montants reçus en trop par les transporteurs si la période de dégel est réduite. Enfin, comme le prévoit la convention, un ajustement reflétant une légère augmentation du coût de deux postes, soit les permis et la valeur des équipements, a été effectué au 1^{er} novembre.

C'est en 1999 que nous avons pu connaître l'effet des contrats de transport renouvelés avec l'ajustement sur le volume réellement transporté. La très grande majorité des transporteurs ont ramassé plus de lait que ce qui était prévu à leur contrat. Nous avons alors appliqué le mécanisme prévu à la Convention de transport du lait pour diminuer les tarifs du prochain contrat afin d'ajuster rétroactivement les montants reçus.

Au printemps, nous avons connu une période de dégel écourtée (de 12 jours en zone 1 et de 4 jours en zone 2). La formule de tarification prévoyant des frais pour deux mois de dégel, nous avons donc facturé 220 500 \$ aux transporteurs pour tenir compte de la réalité.

Malgré des efforts particuliers pour réduire les frais de transport, nous devons assumer des coûts supplémentaires pour déplacer plus de lait de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers le Centre-du-Québec en raison de la fermeture temporaire de l'usine de Groupe Lactel à Chambord. De plus, la hausse du prix du carburant diesel au cours des derniers mois de l'année a contribué à accroître nos coûts, puisque la convention prévoit une indexation des tarifs en fonction du prix du carburant.

En 1999, nous avons vécu une année complète dans la mise en commun des frais de transport avec les producteurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario. Le Québec a versé plus de 2 millions de dollars comme contribution à cette mise en commun. Ce montant est payé par les producteurs à même le pool de transport. Le comité technique « Transport du lait P5 » a eu trois rencontres afin de continuer son travail d'analyse des formules de tarification utilisées dans chaque province, et des mesures pour réduire les frais ont été présentées à l'organisme de supervision P6. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard devra, d'ici le 1^{er} août 2000, ajuster les tarifs de transport selon les taux réels basés sur les formules de tarification des autres provinces.

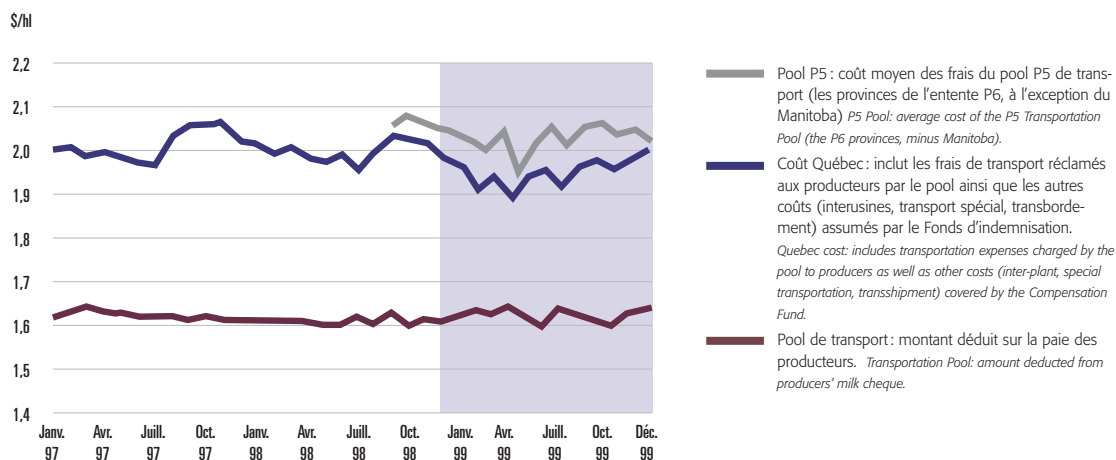
STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DE LAIT

Statistics on milk pickup contracts

Type d'équipement Equipment type	1999				1998	
	Nombre Number	Circuit Route	Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres	Nombre Number	Circuit Route
Camions-citernes 10 roues <i>Tank-trucks, 10 wheels</i>	76	267	590 559 324	5 552 125	73	238
Camions-citernes 12 roues <i>Tank-trucks, 12 wheels</i>	16	40	111 525 264	1 160 901	18	51
Citernes 2 essieux <i>Tanks, 2 axles</i>	38	77	308 778 369	2 152 770	37	82
Citernes 3 essieux <i>Tanks, 3 axles</i>	184	379	1 953 638 583	18 613 139	176	360
Total	314	763	2 964 501 540	27 478 935	304	731

COÛT MOYEN DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT DE JANVIER 1997 À DÉCEMBRE 1999

Average transportation cost from January 1997 to December 1999



PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

Average cost per hectolitre

	Pool P5 P5 Pool	Coût Québec Quebec Cost	Pool de transport Transportation Pool
1997	-	2,009	1,621
1998*	2,039	1,997	1,610
1999	2,023	1,952	1,624

* Cinq mois

* Five months

MILK TRANSPORTATION AGREEMENT

The signatories to the Milk Transportation Agreement, namely the Federation, representing producers, and the Syndicat de Québec, Agropur, Groupe Lactel, and the Association des transporteurs de lait du Québec, representing milk carriers, agreed in 1999 to renew the Agreement for one year, with a few modifications. Among the modifications was a 1.5% increase in the hourly labour rate and a clause that allows the Federation to recover extra amounts that may be received by carriers if the ground-thaw period is shorter than anticipated. Finally, as provided for in the Agreement, an adjustment reflecting a slight increase in two cost items, i.e., licenses and equipment value, was made on November 1.

In 1999, we were able to determine the effect of contracts based on adjustment to the volume of milk actually picked up. The vast majority of carriers transported more milk than was estimated in their contract. The mechanism provided for in the Milk Transportation Agreement was therefore applied in order to reduce the rates of the next contract and retroactively adjust the amounts received.

The ground-thaw period in spring 1999 was shorter than anticipated (12 days less in Zone 1 and 4 days less in Zone 2). Since the rate formula provided for two months of ground-thaw, an amount of \$220,500 was billed to carriers to adjust payments to the actual situation.

Despite specific efforts to reduce transportation costs, extra expenses were incurred to move an additional quantity of milk from Saguenay–Lac-Saint-Jean to Central Quebec, due to the temporary closing of Groupe Lactel's Chambord plant. In addition, an increase in fuel prices in late 1999 contributed to higher costs since the Agreement calls for indexing rates to the price of fuel.

The pooling of transportation costs with producers in Nova Scotia, New Brunswick, P.E.I. and Ontario has been in operation for a full year. Quebec contributed over \$2 million to the pool, paid by producers out of the Transportation Pool Fund. The P5 Technical Committee held three meetings to continue its examination of rating formulas in each province, and recommendations on cost-reduction measures were made to the P6 supervisory body. Consequently, between now and August 1, 2000, P.E.I. will have to adjust its transportation rates to actual transportation costs, based on the rating formulas of the other provinces.

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC ⁽¹⁾Milk processing profile ⁽¹⁾

	1999		1998		1997		1996	
	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk
Entreprises laitières ⁽²⁾ <i>Dairy enterprises ⁽²⁾</i>	4	82,7	4	84,0	4	84,7	4	84,7
Autres entreprises laitières ⁽³⁾ <i>Other dairy enterprises ⁽³⁾</i>	38	17,0	41	15,7	38	15,0	37	15,0
Autres entreprises laitières ⁽⁴⁾ <i>Other dairy enterprises ⁽⁴⁾</i>	29	0,3	29	0,3	28	0,3	27	0,3

Transformation par région ⁽⁵⁾Processing by region ⁽⁵⁾

	1999		1998		1997		1996	
	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	77	91,1	80	90,7	77	91,2	76	92,8
Régions périphériques <i>Outlying regions</i>	20	8,9	22	9,3	20	8,8	19	7,2
Québec <i>Quebec</i>	97	100,0	102	100,0	97	100,0	95	100,0

(1) Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

(2) Entreprises dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

(3) Autres entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année.

(4) Autres entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.

(5) Les territoires des régions périphériques sont ceux des syndicats de producteurs de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent tels que définis dans les Conventions de mise en marché du lait.

(1) Enterprises in operation during the year.

(2) Enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres.

(3) Other dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually.

(4) Other dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually.

(5) The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie and Bas-Saint-Laurent, as defined in the Milk Marketing Agreements.

**USINES DE PASTEURISATION ET DE TRANSFORMATION DU LAIT EN EXPLOITATION AU QUÉBEC EN DÉCEMBRE**

Fluid and industrial milk plants in operation - December

Usines de pasteurisation <i>Fluid plants</i>				Usines de transformation <i>Industrial plants</i>			
Année Year	Privées Private	Coopératives Cooperatives	Total	Année Year	Privées Private	Coopératives Cooperatives	Total
1999	11	8	19	1999	61	13	74
1998	11	8	19	1998	60	14	74
1997	12	9	21	1997	55	14	69
1996	11	9	20	1996	55	14	69
1995	11	10	21	1995	49	16	65
1994	10	10	20	1994	45	17	62
1993	11	12	23	1993	36	17	53
1992	10	12	22	1992	35	19	54
1991	11	12	23	1991	36	19	55
1990	11	15	26	1990	36	22	58
1989	15	18	33	1989	36	24	60
1988	14	19	33	1988	36	26	62
1987	14	20	34	1987	35	24	59
1986	17	20	37	1986	34	22	56
1985	20	18	38	1985	35	23	58
1980	26	17	43	1980	39	24	63
1975	49	4	53	1975	46	22	68
1970	96	6	102	1970	84	44	128



C O N T I N G E N T E M E N T

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité de gérer la production en appliquant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Le personnel fournit également un support technique aux administrateurs de la Fédération qui siègent aux instances provinciales et nationales. Nous vous présentons les grandes lignes des principaux dossiers traités.

En mars 1999, la Nouvelle-Écosse se prévalait de la clause de retrait du système interprovincial de vente de quota après avoir vendu un peu plus de 100 kg de m.g./jour aux producteurs du Québec.

La diminution de l'écémage et l'augmentation du marché du lait de consommation ont permis, dans le cadre de l'Entente de mise en commun de tout le lait, de hausser le quota de tous les producteurs québécois de 0,7 % au 1^{er} octobre 1999.

La Fédération a procédé à la refonte de son Règlement sur les quotas des producteurs de lait au 1^{er} août 1999. Les principaux amendements sont l'introduction de la deuxième décimale applicable au quota et la réduction de quatre à trois mois – septembre, octobre et novembre – du droit de produire additionnel équivalant à deux jours de production supplémentaires par mois. Une nouvelle version de ce règlement a été expédiée à tous les producteurs, insérée dans la revue *Le producteur de lait québécois* d'octobre 1999. La Fédération a également modifié le Règlement sur le paiement du lait aux producteurs afin que le droit de produire mensuel soit le résultat de la multiplication du quota de production par le nombre de jours compris entre la date de la dernière collecte de lait de la période de paie et la date de la dernière collecte du mois précédant celle-ci, plus un jour.

Le programme d'aide à la relève en production laitière a permis, cette année, à 197 producteurs de qualifier un jeune à ce programme. La Fédération a prêté 1 kg/jour de quota à ces fermes. On se rappellera que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), dans sa décision du 20 juin 1996, avait refusé à la Fédération le droit de reprendre graduellement, après 10 ans, le quota prêté afin de l'utiliser au bénéfice des producteurs admissibles à l'aide à la relève. La Fédération s'est donc adressée à la Cour supérieure qui lui a donné raison et annulé la décision 6456 du 20 juin 1996 de la RMAAQ. Le Mouvement de la relève laitière établie inc. a porté cette cause en appel.

On se rappellera par ailleurs qu'en octobre 1998 la Cour d'appel a entendu les arguments des parties dans la cause opposant la RMAAQ et la Fédération au Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait inc. Le 7 mai 1999, la Cour d'appel du Québec cassait, à l'unanimité, le jugement rendu par la Cour supérieure le 12 décembre 1996 en faveur du Regroupement. Par ce jugement, la Cour d'appel du Québec rejette l'action en nullité que le Regroupement avait intentée et confirme les décisions qui avaient été rendues par la RMAAQ sur les règlements adoptés par la Fédération. On se souviendra que le Regroupement faisait valoir que certains règlements adoptés par les délégués de la Fédération dans le cadre du rapprochement des pools de lait de consommation et de transformation et approuvés par la RMAAQ modifiaient les droits acquis de certains producteurs. Le Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait inc. a présenté une demande, en août 1999, d'en appeler en Cour suprême du Canada.

Enfin, depuis novembre 1999, un nouveau fournisseur de service téléphonique, Réseau Telmatik inc., reçoit les appels des producteurs dans le cadre du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Une confirmation écrite de l'offre est automatiquement expédiée aux producteurs et la facturation de ce service (à un coût moindre) est transmise directement au poste téléphonique d'où l'offre est effectuée. La procédure complète est expliquée dans la brochure *Réglementation sur le quota des producteurs de lait*, expédiée à tous les producteurs avec la revue *Le producteur de lait québécois* d'octobre 1999.

« La diminution de l'écémage et l'augmentation du marché du lait de consommation ont permis, dans le cadre de l'Entente de mise en commun de tout le lait, de hausser le quota de tous les producteurs québécois de 0,7 % au 1^{er} octobre 1999. »

QUOTA

The Quota Section of the Milk Management Department is responsible for managing production by implementing the Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting quotas for milk producers). The staff also provides technical support to Federation representatives on provincial and national committees. Below is a summary of the main issues dealt with.

In March 1999, Nova Scotia withdrew from the interprovincial quota exchange after selling more than 100 kg of b.f./day to the Quebec dairy producers.

On October 1, 1999, Quebec producers had their quota increased by 0.7%, due to a decrease in skim-off and an increase in fluid sales, in accordance with the All-Milk Pooling Agreement.

The Federation completed an in-depth review of its Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting quotas for milk producers), as of August 1, 1999. The main amendments are the introduction of a second decimal place to express the amount of quota, and a reduction from four to three months - September, October and November - of the two extra production credit days per month. The new version of the regulation was sent to all producers with the October 1999 issue of *Le producteur de lait québécois*. The Federation also amended the Règlement sur le paiement du lait aux producteurs so as to determine the monthly production right by multiplying the production quota by the number of days between the date of the last milk pickup in the current pay period and the date of the last pickup in the previous month, plus one day.

In the past year, 197 producers qualified a young farmer under the young farmers' assistance program. The Federation granted a quota loan of 1 kg/day to these farms. As you will recall, the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) rendered a decision on June 20, 1996, refusing the Federation the right to

gradually take back leased quota after 10 years so as to make it available to producers eligible for young farmers' assistance. The Federation therefore brought the case to the Superior Court, which ruled in its favour and annulled the RMAAQ's Decision 6456 of June 20, 1996. The Mouvement de la relève laitière établie inc. appealed the ruling.

Also in the area of legal proceedings, in October 1998, the Montreal District Court of Appeal heard the arguments in the case involving the RMAAQ, the Federation and the Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait inc. On May 7, 1999, the Quebec Court of Appeal unanimously quashed the judgement handed down by the Superior Court on December 12, 1996, in favour of the Regroupement. With this judgment, the Quebec Court of Appeal rejects the action to set aside instituted by the Regroupement and confirms the decisions handed down by the RMAAQ on the regulations adopted by the Federation. As you may recall, the Regroupement claimed that certain regulations adopted by Federation delegates in relation to the merger of the fluid and industrial milk pools, and approved by the RMAAQ, modified the acquired rights of certain producers. The Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait inc. filed a petition in August 1999 to appeal the decision to the Supreme Court of Canada.

Lastly, since November 1999, a new telephone service provider, Réseau Telmatik inc., has been handling producer calls to the Centralized Quota Sale System (SCVQ). Producers automatically receive written confirmation of their offer and the service (at lower cost) is billed directly to the telephone number where the call was made. The complete procedure is explained in a small booklet called *Réglementation sur le quota des producteurs de lait (By-law respecting quotas for milk producers)*, sent to all producers with the October 1999 issue of *Le producteur de lait québécois*.

PRODUCTEURS - QUOTA PAR RÉGION - 1999

Producers - Quota by region - 1999

Régions	Nombre de producteurs	%	Intégration		Relève	
			Graduated entry		Young farmers	
Regions	Number of producers	Quota	Number of producers	Quota (kg de m.g./jour) Quota (\$/kg of b.f./day)	Number of producers	Quota (kg de m.g./jour) Quota (\$/kg of b.f./day)
01 - Estrie	815	8,43	169	344,40	367	365,30
02 - Côte-du-Sud	556	5,75	147	218,60	284	274,00
03 - Gaspésie	31	0,32	7	8,80	20	19,80
04 - Lanaudière	421	4,36	80	122,80	194	194,50
05 - Mauricie	504	5,21	115	195,40	234	234,40
06 - Laurentides	461	4,77	36	52,00	204	203,10
07 - Centre-du-Québec	1 203	12,44	266	575,10	563	570,60
08 - Abitibi-Témiscamingue	226	2,34	48	90,90	96	94,90
09 - Québec	1 479	15,30	317	559,70	748	736,10
10 - Beauce	858	8,88	201	323,70	430	424,50
11 - Bas-Saint-Laurent	774	8,01	168	262,00	379	378,50
12 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	536	5,54	80	154,10	259	265,50
13 - Saint-Hyacinthe	1 080	11,17	135	265,90	455	453,00
14 - Saint-Jean-Valleyfield	723	7,48	32	60,70	324	319,80
Total	9 667	100,00	1 801	3 234,10	4 557	4 534,00

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS - 1999

Centralized Quota Sale System - 1999

Période	Prix du quota (\$/kg de m.g./jour)	Offres d'achat (kg de m.g./jour)	Offres de vente (kg de m.g./jour)	Ratio Achat/vente
Period	Quota price (\$/kg of b.t./day)	Bids to buy \$/kg of b.t./day	Offers to sell \$/kg of b.t./day	Buy/Sell Ratio
Janvier-January	19 202,00	2 635,60	1 215,80	2,17
Février-February	20 500,00	2 923,30	932,10	3,14
Mars-March	22 000,00	2 373,90	1 454,90	1,63
Avril-April	21 002,00	1 595,80	2 704,80	0,59
Mai-May	20 750,00	2 425,60	2 281,70	1,06
Juin-June	23 100,00	3 967,50	801,50	4,95
Juillet-July	24 200,00	2 152,70	1 676,60	1,28
Août-August	24 000,00	1 370,50	2 018,30	0,68
Septembre-September	23 500,00	1 247,80	1 682,60	0,74
Octobre-October	23 975,00	1 667,80	1 121,30	1,49
Novembre-November	24 675,00	1 263,90	843,90	1,50
Décembre-December	25 276,00	1 195,90	996,70	1,20
Moyenne pondérée Weighted average	22 424,36	2 068,36	1 477,52	1,40

Note : La Nouvelle-Écosse s'est retirée du système interprovincial de vente de quota au mois de mars 1999.

Note: Nova Scotia withdrew from the interprovincial quota exchange in March 1999.

TRANSACTIONS DE QUOTA - 1999

Quota transactions - 1999

	kg de m.g./jour kg of b.t./day	%
Quota acquis par de nouveaux producteurs par achat de ferme <i>Quota acquired by new producers through farm purchase</i>	1 121,69	5,38
Quota acquis pour expansion <i>Quota acquired for expansion purposes</i>	1 379,82	6,62
Quota du Québec acquis par le SCVQ <i>Quota acquired by Quebec on provincial quota exchange</i>	12 112,10	58,13
Quota des autres provinces acquis par le SCVQ <i>Quota acquired by other provinces on quota exchange</i>	123,30	0,59
Formation de sociétés ou compagnies <i>Creation of partnerships or companies</i>	6 101,45	29,28
Total	20 838,36	100,00

Quota transigé en % de la quantité de quota détenu : 7,17 Quota marketed in % of the volume of quota held: 7,17



CONTRÔLE de la qualité



La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs.

Les résultats du dénombrement des bactéries totales (b.t.) dans le lait révèlent, pour 1999, un pourcentage de lait conforme à la norme de 100 000 b.t./ml, sensiblement le même que pour l'année 1998. La moyenne pondérée annuelle s'est légèrement abaissée, passant de 16 310 b.t./ml, en 1998, à 16 030 b.t./ml pour 1999.

Le comptage des cellules somatiques (c.s.) nous montre une diminution d'environ 2 % du volume de lait conforme à la norme de 500 000 c.s./ml. Il est passé de 92,48 %, en 1998, à 90,57 % pour l'année 1999. La moyenne pondérée annuelle a augmenté de quelque 21 000 c.s./ml, passant de 267 343 c.s./ml, en 1998, à 288 800 c.s./ml pour l'année 1999.

Lors de la signature des Conventions de mise en marché du lait en mars 1999, il y a eu modification de la pénalité applicable au dénombrement des bactéries totales. La période de référence est passée d'une période mobile de 4 analyses consécutives, à une période mobile de 12 analyses consécutives. De plus, le taux de pénalité est maintenant progressif, passant de 1,00 \$/hl, pour la première pénalité, à 2,00 \$, pour les deuxième et troisième, et à 3,00 \$, pour la quatrième et les subséquentes. Ces mesures ont pris effet avec la période d'analyse de mai 1999.

Comme l'an dernier, les producteurs responsables de l'adultération d'un chargement de lait par les antibiotiques se sont vu facturer les frais relatifs à la destruction de ce lait. Au cours de ces 12 mois, le nombre de chargements adultérés a été plus élevé qu'en 1998.

EXIGENCES QUALITATIVES-1999

Milk quality requirements - 1999

Types d'analyses Analyses	Normes Standards
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml maximum
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7 000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	500 000/ml à 400 000/ml (Avis préventif) <i>Notice at 400,000/ml</i>
Adultération par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adultération par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,525 °H <i>Freezing point with limit of -0.525°H</i>
Adultération par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4 °C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

Afin d'abaisser ce nombre, la Fédération a préparé à l'intention des producteurs une trousse pour la prévention de l'adultération du lait par les résidus d'antibiotiques. Cette trousse, qui a été distribuée en juin 1999, contient différents outils permettant une meilleure gestion des traitements antibiotiques dans le troupeau : une affiche plastifiée comprenant un guide des bonnes pratiques et un tableau à encre effaçable, un registre des vaches sous médication et des affiches « Arrêt-Stop-ATTENTION ANTIBIOTIQUE » pour accrocher au lactoduc.

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ AU QUÉBEC, PAR STRATE

Stratification of quality of milk in Quebec

Résultats d'analyse Analysis results		1999 % volume % Volume	1998 % volume % Volume	1999 % analyses % analyses	1998 % analyses % analyses
Bactéries totales Total bacteria count					
1 - 25 000/ml		86,06	86,21	86,24	86,30
25 001 - 50 000/ml		7,60	7,48	7,33	7,22
50 001 - 100 000/ml		3,72	3,60	3,66	3,61
plus de/more than - 100 000/ml		2,62	2,71	2,77	2,87
Cellules somatiques Somatic cell count					
1 - 100 000/ml		5,51	7,77	6,06	8,24
100 001 - 200 000/ml		27,37	31,11	26,28	29,69
200 001 - 300 000/ml		29,22	28,68	27,37	27,10
300 001 - 400 000/ml		18,82	16,51	18,37	16,52
400 001 - 500 000/ml		9,65	8,41	10,16	8,90
plus de/more than - 500 000/ml		9,43	7,52	11,76	9,55

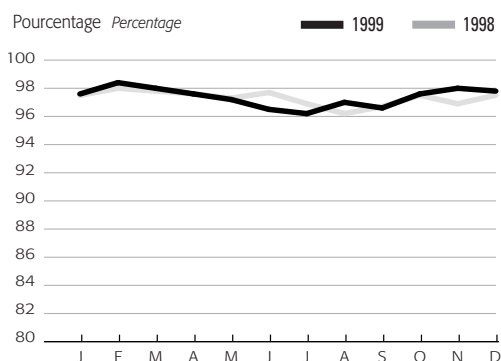
MOYENNE DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Average analysis results

	1999 Pondérée Weighted results	1998 Pondérée Weighted results
Bactéries totales Total bacteria count	16 030	16 310
Cellules somatiques Somatic cell count	288 800	267 343

LAIT CONFORME À LA NORME - BACTÉRIES TOTALES*

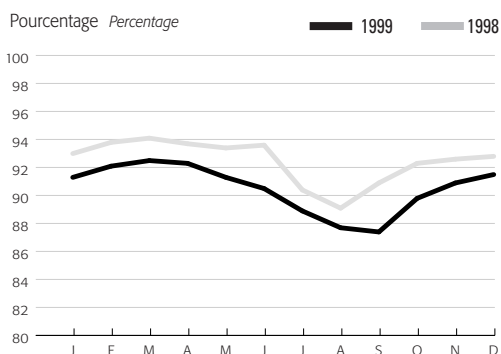
Milk conforming to standard - Total bacteria*



* Basé sur un échantillon/mois/producteur * Based on one monthly sample/producer

LAIT CONFORME À LA NORME - CELLULES SOMATIQUES*

Milk conforming to standard - Somatic cell count*



* Basé sur un échantillon/mois/producteur * Based on one monthly sample/producer

QUALITY CONTROL

The Quality Control Section of the Milk Management Department is responsible for enforcing quality standards set out in the Milk Marketing Agreements, and for improving the quality of milk shipped by producers.

Total bacteria (t.b.) results for 1999 showed just about the same percentage of milk complying with the 100,000 t.b./ml standard as in 1998. The weighted annual average declined slightly, dropping from 16,310 t.b./ml in 1998 to 16,030 t.b./ml in 1999.

With regard to somatic cell (s.c.) counts, the percentage of milk that met the standard of 500,000 s.c./ml declined by about 2%, dropping from 92.48% in 1998 to 90.57% in 1999. The weighted annual average somatic cell count for the year rose from 267,343 s.c./ml in 1998 to 288,800 s.c./ml in 1999, an increase of more than 21,000 s.c./ml.

A modification was made to the total bacteria penalty program on signing the Marketing Agreements in March 1999. The reference period was changed from a rolling period of four consecutive test results to a rolling period of 12 consecutive test results. In addition, the penalty rate is now progressive, increasing from \$1/hl for the first penalty, to \$2 for the second and third, and to \$3 for the fourth and subsequent penalties. These measures took effect with the May 1999 test period.

Like last year, producers responsible for contaminating milk loads through antibiotic residues in their milk were billed for the costs of destroying the contaminated milk. In the past 12 months, the number of contaminated milk loads was higher than in 1998.

To help decrease contamination, the Federation prepared a prevention kit with different tools to help producers better manage antibiotic treatments given their herds. The kit, distributed in June 1999, contains a laminated card listing good practices guidelines, a marker board, a cow treatment record and "Arrêt-Stop-ATTENTION ANTIBIOTIQUE" tags to hang on the milk pipeline.



C O N T R Ô L E

du volume et de
la composition

Cette section de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes seront conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Le personnel effectue, entre autres, des visites régulières des usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques. Il collabore aussi avec le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec chargé de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Au cours de l'année 1999, le comité de gestion du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) a mandaté le laboratoire du PATLQ afin qu'il étudie l'impact de la substitution de l'agent de conservation actuellement utilisé (bichromate de potassium) par un autre, soit le bronopol. Cette étude est requise en raison des difficultés grandissantes d'approvisionnement du fournisseur de bichromate de potassium et des dangers environnementaux que ce dernier représente. Les résultats de cette étude seront connus au cours de l'an 2000.

Les frais d'exploitation estimés de la section paiement du lait du PATLQ, soit 763 400 \$, sont partagés entre les producteurs et les transformateurs.

En 1999, 90 % de l'ensemble du lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé. C'est une augmentation de 8 % par rapport à 1998. Par ailleurs, 73 % des échantillons prélevés pour les besoins de la facturation du lait l'ont été à l'usine à l'aide d'un échantillonneur approuvé, soit 2 % de plus que l'année précédente.

TENEUR MENSUELLE, MOYENNE PONDÉRÉE

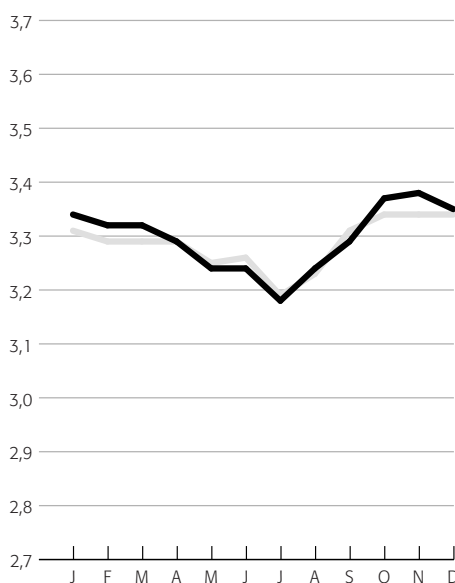
Weighted average monthly test

■ 1999
■ 1998

PROTÉINE

Protein

kg/hl



Moyenne annuelle Annual average

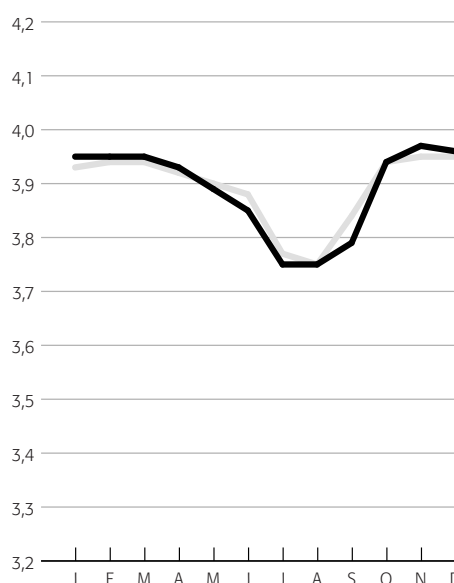
1999: 3,3014 kg/hl

1998: 3,3028 kg/hl

MATIÈRE GRASSE

Butterfat

kg/hl



Moyenne annuelle Annual average

1999: 3,8953 kg/hl

1998: 3,9020 kg/hl

VOLUME AND COMPOSITION CONTROL

The Milk Composition Section of the Milk Management Department ensures that component tests and volume measurements of milk shipped by producers and paid by the plants are accurate.

It makes regular visits to inspect meters and automatic samplers used by the plants. The Milk Composition Section also cooperates with the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec staff responsible for validating component results from the test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue.

In 1999, the Dairy Herd Analysis Service (PATLQ) Management Committee commissioned the PATLQ laboratory to conduct a study on the impact of replacing the preservative agent currently being used (potassium bichromate), by another one, i.e., bronopol. This study is being requested due to the growing difficulty in obtaining potassium bichromate and the danger it represents for the environment. The results of the study will be known in 2000.

The estimated operating costs for the PATLQ's milk payment section, namely \$763,400, are shared between producers and processors.

In 1999, 90% of the milk shipped by producers was measured at the plant by an approved meter, an increase of 8% over 1997. In addition, 73% of the samples for milk billing purposes was processed by an approved sampler, 2% more than in the previous year.

POUR LES BESOINS DE LA FACTURATION Pourcentage des usines équipées d'un compteur et d'un échantillonneur approuvés

FOR BILLING PURPOSES
Percentage of plants using an approved meter and sampler

VOLUME

90 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

90% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

COMPOSITION DU LAIT

(matière grasse, protéine, lactose et autres solides)
Milk composition (butterfat, protein, lactose and other solids)

73 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

73% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.

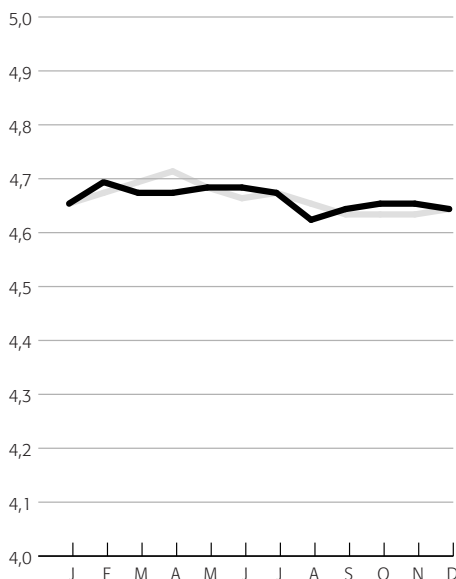


25

LACTOSE

Lactose

kg/hl



Moyenne annuelle Annual average

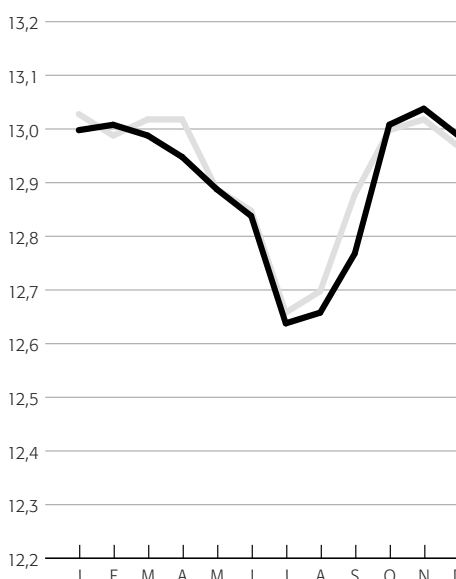
1999 : 4,6736 kg/hl

1998 : 4,6735 kg/hl

SOLIDES TOTAUX

Total solids

kg/hl



Moyenne annuelle Annual average

1999 : 12,9136 kg/hl

1998 : 12,9393 kg/hl



FINANCES et administration

La Direction finances et administration a la responsabilité de produire l'information financière des différents fonds de la Fédération et des syndicats régionaux. Elle assume également les opérations monétaires reliées à la confection de la paie des producteurs et aux paiements des frais de transport ainsi qu'à la facturation aux usines. De plus, le personnel de la direction a, au cours de la dernière année, collaboré avec le comité de surveillance à la révision du guide des politiques et procédures des syndicats régionaux.

À l'analyse des résultats du Fonds d'administration, nous constatons une croissance importante du solde du fonds depuis les deux dernières années, notamment en raison de la progression des revenus de prélèvements et d'intérêts. En effet depuis 1996, la production en kg de solides totaux (s.t.) a augmenté de façon significative, passant de 352,5 millions de kg de s.t. à près de 374 millions de kg de s.t. en 1999. De plus, au cours des deux dernières années, l'augmentation de la valeur des transactions du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ) a influencé à la hausse les revenus d'intérêts.

À la lecture des résultats du Fonds du pool, mentionnons que lors de cette dernière année, les recettes provenant des ventes de lait ont dépassé les 1,603 milliard de dollars, incluant un montant de 63 millions de dollars résultant des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait.

Soulignons quelques composantes importantes des résultats de la mise en marché de 1999. Le 1^{er} août 1998 marquait le début de la mise en commun (P5) des frais de transport; le montant versé en 1999 à cet effet par les producteurs québécois est de 2,058 millions de dollars. Par ailleurs, les activités dans le cadre du Programme optionnel d'exportation (POE) pour la période d'août 1998 à juillet 1999 ont permis de verser à 7 646 producteurs plus de 3,563 millions de dollars en valeur ajoutée à la production en sus du quota, valeur ajoutée équivalant, pour un hectolitre de référence, à 7,60 \$.

Finalement, quelques éléments ont affecté, à partir du 1^{er} août 1999, la préparation et la présentation de la paie aux producteurs, soit le nouveau calcul du droit de produire mensuel, le quota quotidien à deux décimales et l'ajout d'une estimation du quota journalier en litres.

Rappelons enfin qu'en 1999, le droit additionnel de production équivalant à deux jours de quota a été accordé pour chacun des mois de septembre, octobre et novembre, soit trois mois comparativement à quatre en 1998.

FINANCE AND ADMINISTRATION

The Finance and Administration Department is responsible for providing financial information on various Federation and regional syndicate funds. It also handles all operations related to preparing producer milk cheques, transportation cost payments, and plant billings. In addition, in the past year, the Department's staff worked with the Supervisory Committee on the revision of the Policies and Procedures Guide for the regional syndicates.

The financial statements for the General Operating Fund show a significant increase in the Fund's operating balance over the past two years, due in particular to higher revenues from levies and interest. Since 1996, production in kilograms of total solids has increased significantly, from 352.5 million kilograms of total solids to nearly 374 million in 1999. In addition, an increase in the value of transactions marketed through the Centralized Quota Sale System (SCVQ) in the past two years has had an upward impact on interest income.

Turning to the Pool Fund, milk sales in the past year exceeded \$1,603 billion, including \$63 million from pooling returns on milk sales across Canada.

Marketing results for 1999 included the following key items. Pooling of transportation costs (P5) took effect on August 1, 1998; the Quebec dairy producers paid \$2,058 million for this in 1999. Also, an extra amount of over \$3,563 million was paid to 7,646 producers for over-quota production activities under the Optional Export Program (OEP) between August 1998 and July 1999. The added value was equivalent to \$7.60/hl of standard milk.

Lastly, the preparation and layout of producer milk cheques were modified on August 1, 1999, to show the following changes: the new method for calculating the monthly right to produce, a two-decimal daily quota, and an estimate of daily quota in litres.

Finally, in 1999, two extra production credit days per month were granted for each of the months of September, October and November, that is, three, as opposed to four months in 1998.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS - 1999

Financing of operations - 1999

	Janvier à juillet January to July	Août à décembre August to December
	\$ /kg de s.l.* \$/kg of l.s.*	
Administration, Plan conjoint et Fonds de défense <i>Administration, Joint Plan and Defence Fund</i>	0,0233	0,0237
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,0084	0,0080
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,0317	0,0317
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,0783	0,0783
Fonds de développement <i>Development Fund</i>	0,0008	0,0008
Total	0,1108	0,1108

* Solides totaux

* Total solids

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS

Payments to producers

	Prix de la matière grasse Price of butterfat \$/kg		Prix de la protéine Price of protein \$/kg		Prix du lactose et autres solides Price of lactose and other solids \$/kg		Prime à la régularité Production regularity bonus \$/hl	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Prix intra In-quota price								
Janvier – January	5,5493	5,3611	8,5427	8,4649	1,2534	1,2299		
Février – February	5,6950	4,8283	8,8671	8,5129	1,2861	1,2326		
Mars – March	5,6566	5,3867	8,5839	8,3860	1,2507	1,1996		
Avril – April	5,6539	5,1648	8,5789	8,3756	1,2331	1,1876		
Mai – May	5,4784	5,1378	8,6357	8,4758	1,2140	1,1978		
Juin – June	5,4977	5,4669	8,2028	7,9248	1,1549	1,1296		
Juillet – July	5,2844	5,3201	8,7235	7,6295	1,2162	1,0677		
Août – August	5,5649	5,5186	8,9416	8,9834	1,2782	1,2747	0,8599	0,8350
Septembre – September	5,3013	5,3384	8,2879	8,8688	1,2005	1,2951	0,9279	0,8791
Octobre – October	5,4693	5,2982	8,6812	8,5294	1,2856	1,2726	0,8635	0,8470
Novembre – November	5,5334	5,3660	8,4779	8,6070	1,2622	1,2845	0,8887	0,8915
Décembre – December	5,5272	5,5063	8,8651	8,6691	1,3077	1,2723		
Prix moyen annuel – Average annual price	5,5177	5,3108	8,6148	8,4550	1,2447	1,2199	0,8844	0,8625
Prix mondial World price								
Janvier – January	1,7854	1,6467	2,8209	1,6481	1,1640	1,6481		
Février – February	1,8188	1,6467	4,4399	1,6481	0,6163	1,6481		
Mars – March	1,9672	1,4148	3,8405	1,6199	1,0514	1,6341		
Avril – April	2,0105	1,6171	3,5933	1,8160	1,1678	1,8203		
Mai* – May*	1,8000	1,5526	1,2184	2,8366	1,2184	1,1758		
Juin – June	1,8000	1,6943	1,1200	2,8467	1,1200	1,2090		
Juillet – July	1,8000	1,7644	1,1200	2,6537	1,1200	1,2650		
Août – August	2,0000	1,8417	1,1200	2,5713	1,1200	1,2863		
Septembre – September	2,0000	1,8151	1,2184	2,3885	1,2184	1,3350		
Octobre – October	2,0000	1,8441	1,3124	2,4073	1,3124	1,3391		
Novembre – November	2,0000	1,8441	1,2740	2,4073	1,2740	1,3391		
Décembre – December	2,0000	1,7854	1,2740	2,8209	1,2740	1,1640		
Prix moyen annuel – Average annual price	1,8967	1,6656	2,2621	2,2992	1,1143	1,4158		

* Depuis le 1^{er} mai 1999, les prix pour la production hors quota sont déterminés par la CCL selon une nouvelle formule basée sur la valeur du beurre et de la poudre de lait écrémé en vigueur sur le marché mondial.

* Since May 1, 1999, prices for over-quota production are determined by the CDC based on the value of milk and skim-milk powder on the world market.

PRIX DU LAIT AUX USINES, CLASSES RÉGULIÈRES-1999 *

Price paid by plants, regular classes - 1999 *

Classes				Janvier January	Février à décembre February to December
Classes 1a	Lait 3,25 2, 1% et écrémé	\$/hl	Volume	44,2200	44,1000
Class 1a	3,25, 2, 1% and skim milk	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Classe 1b	Crèmes	\$/hl	Volume	33,2200	33,1700
Class 1b	Cream	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Classe 1c	Laits aromatisés	\$/hl	Volume	44,2100	44,1000
Class 1c	Flavoured milk	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Classe 2	Yogourt, crème glacée	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 2	Yogurt, ice cream	\$/kg	Protéine	3,9469	4,1249
		\$/kg	Lactose et autres solides	3,9469	4,1249
		\$/kg solides non gras	Fonds d'indemnisation	0,2000	0,2000
Classe 3a ₁	Fromages fins, en grains, frais et cottage	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 3a ₁	Specialty, curd, fresh and cottage cheese	\$/kg	Protéine	9,4235	9,6386
		\$/kg	Lactose et autres solides	0,6046	0,6180
		\$/kg de protéine	Fonds d'indemnisation	0,2644	0,2644
Classe 3a ₂	Fromages mozzarella, brick, colby et farmer	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 3a	Mozzarella, brick, colby and farmer cheese	\$/kg	Protéine	9,4235	9,6386
		\$/kg	Lactose et autres solides	0,6046	0,6180
		\$/kg de protéine	Fonds d'indemnisation	0,2644	0,2644
Classe 3b ₁	Fromage cheddar – régional	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 3b ₁	Cheddar cheese - regional	\$/kg	Protéine	9,1681	9,3862
		\$/kg	Lactose et autres solides	0,6046	0,6180
		\$/kg de protéine	Fonds d'indemnisation	0,1950	0,1950
Classe 3b ₂	Fromage cheddar – gros volume	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 3b ₂	Cheddar cheese - large volume	\$/kg	Protéine	9,1416	9,3597
		\$/kg	Lactose et autres solides	0,6046	0,6180
		\$/kg de protéine	Fonds d'indemnisation	0,0550	0,0550
Classe 4a	Beurre et poudre	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 4a	Butter and powder	\$/kg	Protéine	3,6650	3,7628
		\$/kg	Lactose et autres solides	3,6650	3,7628
Classe 4b	Laits condensés	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 4b	Condensed milk	\$/kg	Protéine	3,8495	3,9392
		\$/kg	Lactose et autres solides	3,8495	3,9392
Classe 4d	Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté	\$/kg	Matière grasse	5,5755	5,6652
Class 4d	Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned	\$/kg	Protéine	3,6650	3,7628
		\$/kg	Lactose et autres solides	3,6650	3,7628

* Facturation selon la dernière utilisation des composants.

* Billing based on end-use of components.

Fonds d'indemnisation : la contribution des producteurs est de 0,35 \$/hl pour le mois de janvier 1999 et de 0,30 \$/hl à compter du 1^{er} février 1999.Il n'y a pas de contribution sur le volume de lait livré dans le cadre du POE.
Compensation Fund: The producer's contribution is \$0.35/hl for January 1999 and \$0.30/hl, from February 1, 1999. No contribution is payable for milk delivered under the OEP.**PRIX DU LAIT AUX USINES, CLASSES SPÉCIALES - 1999 ***

Price paid by plants, special classes - 1999 *

Classes				Janvier January	Février February	Mars March
Classe 5a ⁽¹⁾	Ingrédients de fromage – transformation secondaire	\$/kg	Matière grasse	7,2043	6,4668	6,2072
Class 5a	Cheese ingredients - further processing	\$/kg	Protéine	8,8743	10,0221	8,9728
		\$/kg	Lactose et autres solides	0,6046	0,6180	0,6180
Classe 5b ⁽¹⁾	Autres produits – transformation secondaire	\$/kg	Matière grasse	6,4551	5,1778	5,1299
Class 5b	Other products - further processing	\$/kg	Protéine	3,2452	3,2836	3,0757
		\$/kg	Lactose et autres solides	3,2452	3,2836	3,0757
Classe 5c ⁽²⁾	Activités intérieures ou d'exportation – confiserie	\$/kg	Matière grasse	2,6782	3,2404	3,2404
Class 5c	Domestic or export activities - confectionary products	\$/kg	Protéine	2,6322	2,4371	2,4371
		\$/kg	Lactose et autres solides	2,6322	2,4371	2,4371
Classe 5d	Exportation planifiée	\$/kg	Matière grasse			
Class 5d	Planned exports	\$/kg	Protéine			
		\$/kg	Lactose et autres solides			
Classe 5e	Retrait des surplus	\$/kg	Matière grasse			
Class 5e	Removal of surplus	\$/kg	Protéine			
		\$/kg	Lactose et autres solides			
POE	Programme optionnel d'exportation	\$/kg	Matière grasse			
OEP	Optional Export Program	\$/kg	Protéine			
		\$/kg	Lactose et autres solides			

* Facturation selon la dernière utilisation des composants. * Billing based on end-use of components.

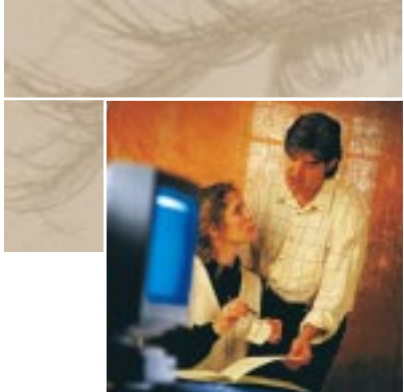
(1) Les prix des classes 5a et 5b sont établis mensuellement. Prices for Classes 5a and 5b are set monthly.

(2) Les prix pour la classe 5c sont fixés annuellement le 1^{er} février. Prices for Class 5c are set annually on February 1.



« La mise en place du nouveau système d'approvisionnement du lait aux usines a été achevée en 1999. Ce nouveau système donne une plus grande autonomie aux utilisateurs et accélère le processus de production du plan général d'approvisionnement et des programmes de livraison du lait aux usines car l'information est plus accessible. »





TECHNOLOGIE

et information de gestion

La Direction technologie et information de gestion a la responsabilité des activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la télématique, au développement des systèmes et au support informatique. L'équipe compte cinq personnes dont une analyste-architecte, deux analystes-programmeurs, un analyste technique et la directrice.

La mise en place du nouveau système d'approvisionnement du lait aux usines a été achevée en 1999. Ce nouveau système donne une plus grande autonomie aux utilisateurs et accélère le processus de production du plan général d'approvisionnement et des programmes de livraison du lait aux usines, car l'information est plus accessible. Les données sont intégrées à celles des autres systèmes existants, l'envoi de télécopies est automatisé et le support informatique interne est disponible rapidement. Pour mener à bien le projet, 450 jours/personne ont été requis. Cette dernière phase met un terme au grand projet de refonte de tous les systèmes de la Fédération débuté en 1996. La refonte aura coûté au total 2,3 millions de dollars. Les économies engendrées par sa mise en place sont de l'ordre de 750 000 dollars par année et les coûts seront complètement épongés à la fin de 1999.

Le remplacement des ordinateurs de poche pour la saisie des informations des cueillettes de lait a été terminé en octobre. Le déploiement de cette nouvelle technologie a demandé des efforts importants, dont la formation de près de 750 personnes incluant des essayeurs et du personnel d'usine dans tout le Québec et en Ontario. Pour ce projet, le retour sur investissements est de quatre ans.

Parmi les demandes de changements aux systèmes existants, trois projets ont amené des modifications plus importantes. Le nombre de décimales du quota est passé de une à deux. Le droit de produire mensuel est maintenant calculé à partir du nombre de jours de production entre la date de la dernière collecte de la période de paie et la date de la dernière collecte du mois précédant celle-ci, plus un jour. Finalement, un nouveau système extranet a été développé à la suite du changement de fournisseur pour le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ) afin de recevoir les offres des producteurs.

TECHNOLOGY AND MANAGEMENT INFORMATION

The Technology and Management Information Department handles all activities related to information systems, office automation, telematics, systems development, and support and maintenance services. Its 5-person team includes an architect-analyst, two analyst-programmers, a technical analyst and the Department's Director.

Implementation of the new milk management system was completed in 1999. The new system gives users greater autonomy and speeds up production of the general milk management plan and the plant delivery schedule as information is more accessible. The data from this system are now integrated with data from existing systems, fax transmittals are automated, and in-house support and maintenance services are quickly available. Some 450 person-days were required to complete the project. The reorganization of all the Federation's information systems, begun in 1996, has now been completed. The total cost of the reorganization was \$2.3 million. The savings generated are in the order of \$750,000 per year and costs will be fully recouped by the end of 1999.

Replacement of the hand-held computers used to record on-farm milk pickup data was completed in October. Implementation of this new technology required a good deal of work, including the training of close to 750 milk graders and plant employees throughout Quebec and Ontario. The investment for this project will be recovered in four years.

Among changes requested to existing systems, three systems required significant modifications. The number of decimals to express quota was changed from 1 to 2 decimal places. The monthly right to produce is now calculated on the number of days of production between the date of the last milk pickup in the pay period and the date of the last pickup in the previous month, plus one day. Lastly, a new Extranet site was developed following the change to a new telephone service provider to receive producer calls to the Centralized Quota Sale System (SCVQ).



FORMATION et information

La direction Formation et information assume la responsabilité des communications internes et externes de la Fédération et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et avec les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines. Son équipe s'est enrichie d'une ressource en 1999 et compte trois personnes.

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue un des principaux mandats de la direction au plan de la communication avec les producteurs. La revue a terminé avec le numéro de juillet-août 1999 sa 19^e année de parution. Une enquête effectuée auprès des lecteurs en 1999 a confirmé un haut niveau de satisfaction. La revue est reconnue pour sa grande qualité et est devenue au fil des ans une référence en production laitière.

Des documents, dépliants d'information, lettres spéciales, avis publicitaires ou chroniques et articles pour d'autres publications sont également rédigés, à l'occasion en collaboration avec d'autres directions, sur des sujets d'intérêt pour les producteurs. Cette année, entre autres, nous avons réédité à l'intention de tous les producteurs un dépliant sur la réglementation du quota comprenant un aide-mémoire pour les transactions et les règles de qualité. De plus, nous assumons la préparation du rapport annuel de la Fédération, en collaboration avec les directions concernées.

Nous travaillons aussi, en collaboration avec les dirigeants, à la préparation d'allocutions ou de présentations pour les activités de représentation ou les réunions de l'organisation. Afin de tenir au fait les administrateurs et les syndicats régionaux, nous rédigeons une lettre hebdomadaire, *Laitb'do*, qui fait le point sur l'évolution des dossiers de la Fédération. Nous sommes responsables de l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des syndicats sur des dossiers pertinents à leur fonction.

Sur le plan des communications externes, nous répondons aux nombreuses demandes d'information du public et des médias sur la production laitière et les dossiers de la Fédération. Nous assurons, le cas échéant, la préparation d'activités de presse et de communiqués, et nous conseillons les porte-parole de la Fédération auprès des médias. Au cours de l'année, nous avons été particulièrement sollicités sur les questions des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC), de la contestation américaine et néo-zélandaise du régime canadien d'exportation de produits laitiers, de la contestation de la réglementation sur la coloration de la margarine par la multinationale Unilever, de l'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q), ainsi que lors du blocus des camionneurs.

Depuis 1998, la Fédération a un site (www.lait.org) sur le réseau Internet. La direction en a coordonné le développement en collaboration avec les directions technologie et information de gestion et publicité et promotion. Nous sommes aussi responsables de gérer les demandes d'information que nous acheminent les internautes qui nous visitent. La qualité du site de la Fédération a été soulignée lors de l'attribution des prix Boomerang où il a été finaliste. En 1999, nous avons entrepris la mise à jour et de nouveaux développements, incluant la préparation de la version anglaise, qui devrait être accessible dans les premiers mois de l'année 2000.

La direction est aussi appelée à faire des présentations ou des conférences sur la production laitière et sur le système canadien de mise en marché du lait, notamment auprès de visiteurs étrangers. Nous avons réalisé à cet effet du matériel – affiches et feuillets d'information – pour un stand de la Fédération lors de la journée provinciale «Portes ouvertes sur la mise en marché» organisée par l'UPA à l'intention des membres de la filière agroalimentaire québécoise.

« Au plan des communications externes, nous répondons aux nombreuses demandes d'information du public et des médias sur la production laitière et les dossiers de la Fédération. »

En matière de formation et de vie syndicale, la direction a tenu comme à tous les ans une session de formation de deux jours pour les nouveaux administrateurs des syndicats régionaux. En 1999, nous avons entrepris la production de nouvelles sessions qui s'adresseront aux élus et aux nouveaux producteurs. Ce projet devrait être mené à terme au cours de la prochaine année.

Enfin, la direction est aussi responsable de la préparation de la journée annuelle de réflexion des délégués, qui se tient à l'automne, et collabore étroitement avec la direction générale à la préparation des assemblées générales de la Fédération.

TRAINING AND INFORMATION

The Training and Information Department is responsible for the Federation's internal and external communications. It also coordinates and conducts training and union activities. Its role leads it to work directly with the other departments and with the elected officers to support and advise them in these fields. An extra resource person joined its team in 1999, which now consists of three people.

Production of *Le producteur de lait québécois* magazine is one of the Department's main mandates in the area of communications with farmers. The magazine completed its 19th year of publication this past year. A readership survey in 1999 confirmed a high level of satisfaction. The magazine is recognized for its high quality and over the years has become a dairy production reference.

Documents, information pamphlets, special letters, advertising notices or columns and articles for other publications are also written, sometimes in cooperation with other departments, on topics of interest to farmers. Once again this year, we reissued a booklet aimed at all farmers on the quota regulation, including a quick reference for transactions and quality rules. We also handle preparation of the Federation's Annual Report, in cooperation with the departments concerned.

Together with the Federation's officers, we also prepare speeches or presentations for the organization's representation activities or meetings. To keep the directors and the regional syndicates informed, we produce a weekly newsletter, *Laitb'do*, which provides the latest news on the progress of issues handled by the Federation. We are responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the syndicates on issues relevant to their duties.

On the external communications front, we respond to many requests for information from the public and the media on dairy production and FPLQ issues. When necessary, we prepare media activities and press releases and brief the Federation's

media spokespersons. During the year, we were particularly in demand on questions related to the WTO negotiations, the U.S. and New Zealand challenge to Canada's dairy export system, the challenge to the regulation on the colour of margarine by the multinational Unilever, the acquisition of the C.I.A.Q. and the truckers' blockade.

The Federation has a site (www.lait.org) on the Internet since 1998. The Department has coordinated its development in cooperation with the Technology and Management Information Department and the Advertising and Promotion Department. We are also responsible for managing the requests for information transmitted to us by visiting Web surfers. The site's quality was noted at the Boomerang Awards, for which it was a finalist. In 1999, we updated the site and embarked on new developments, including the preparation of the English version, which should be ready early in the year 2000.

The Department is also called upon to make presentations or give lectures on dairy production and on the Canadian milk marketing system, particularly to foreign visitors. We produced material, including posters and information pamphlets, for a stand operated by the Federation at the provincial agricultural marketing day, "Portes ouvertes sur la mise en marché", organized by the UPA for members of the Quebec agri-food industry.

In the area of training and union activities, the Department held a two-day training session, as it does every year, for the new directors of the regional syndicates. In 1999, we began production of new sessions that will be aimed at elected officers and new farmers. This project should be completed during the coming year.

Lastly, the Department is also responsible for the preparation of the delegates' Annual Discussion Day, held in the fall, and works closely with the General Management in preparing the Federation's General Meetings.



PUBLICITÉ et promotion

En 1999, les objectifs de communication qui ont servi de base à l'élaboration de la campagne devaient tenir compte du positionnement du lait, boisson idéale pour accompagner d'autres produits alimentaires. Également, il était essentiel de continuer à dynamiser l'univers du lait et ainsi accroître le réflexe de boire du lait, autant pour le plaisir que pour la santé, auprès de tous les groupes d'âge.

TÉLÉVISION

La télévision a été le médium par excellence pour atteindre une portion importante de la population. Dès septembre, nous avons lancé la nouvelle campagne publicitaire présentant trois nouveaux messages de 30 secondes et un message de 60 secondes qui s'adressent plus particulièrement aux 18-49 ans. Chaque message nous fait réaliser que le lait est aussi indispensable à nos existences que peuvent l'être des chansons à succès.

CINÉMA

Pour la première fois, nous avons utilisé le médium cinéma par le truchement du message de 60 secondes intitulé « C'est ma vie ». Plus de 1,3 million de personnes, dont la majorité se trouve dans nos principaux groupes cibles, l'ont vu.

AFFICHAGE

L'automne dernier, plus d'une vingtaine de panneaux extérieurs, installés à Montréal et à Québec, arboraient un réfrigérateur, histoire de rappeler aux consommateurs d'acheter du lait avant d'entrer à la maison. C'était une première. Jamais un si gros accessoire domestique n'avait été fixé sur un panneau.

IMPRIMÉ

Pour les magazines *Coup de Pouce*, *7 jours*, *Châtelaine*, *Elle Québec*, *L'actualité* et *Femme Plus*, nous avons créé trois concepts qui rappellent de consommer un minimum de deux verres de lait par jour. Ce message se veut répétitif afin d'inciter les gens à boire du lait sur une base quotidienne pour garder la forme ou pour solidifier leur ossature. Pour rejoindre efficacement les anglophones, nous avons utilisé le quotidien *The Gazette*.

AFFICHE

Comme à l'accoutumée, nous avons conçu des affiches, en versions française et anglaise, qui ont été distribuées dans les écoles et les établissements publics. L'affiche de la Fédération est encore un objet de collection chez les jeunes.

COMMUNICATION-NUTRITION

La Fédération a continué son programme de dépistage de l'ostéoporose. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population adulte à cette maladie et aux habitudes de vie à adopter pour la prévenir. Depuis 1996, le programme a été intégré à la tournée *Santé et Bel Âge* où plus de 3 389 aîné(e)s ont pu en bénéficier.

Une publication, *Les nouvelles connaissances Le lait*, qui s'adresse plus particulièrement aux analphabètes, a vu le jour en 1999. Cette brochure contient de l'information sur l'histoire du lait et sur son importance dans l'alimentation. Nous avons produit également une fiche santé ayant pour titre *Le lait et les produits laitiers, Mythes et réalités* pour répondre aux préjugés sur le lait et les produits laitiers.

« Pour la première fois, nous avons utilisé le médium cinéma par le truchement du message de 60 secondes intitulé « C'est ma vie ». Plus de 1,3 million de personnes, dont la majorité se trouve dans nos principaux groupes cibles, l'ont vu. »

Campagnes promotionnelles

ENFANTS

La Direction publicité et promotion a poursuivi son action éducative dans les maternelles et les écoles primaires du Québec avec son matériel Éducation-Nutrition. Pour une septième année, elle a participé à la randonnée à vélo le Tour des Enfants. Nous avons aussi participé au Salon des Ami(e)s, une exposition dédiée aux 6-12 ans.

ADOLESCENTS, ADOLESCENTES

Plusieurs activités à caractère sportif et culturel telles que le Salon de la Jeunesse, le programme « Le Lait Performance Santé », les tournois de hockey et le Défi sportif nous ont permis de renforcer notre présence auprès des jeunes afin qu'ils choisissent le lait comme boisson en toutes occasions.

ADULTES

Nous avons rejoint la clientèle adulte par des événements familiaux comme le Tour de l'Île, le Festival de la Santé, les FrancoFolies, les Fêtes Gourmandes et bien d'autres. La Fédération a commandité plusieurs activités avec ses partenaires laitiers. Les promotions avec Natrel ont ciblé les supermarchés avec les présentoirs réfrigérés et le programme « Numérophonie » pour le retour à l'école. Ensemble, nous avons acquis 50 machines distributrices, en grande partie installées dans le réseau scolaire. Nous avons publié également un magazine et un fascicule dédiés à la crème.

Notre association avec Parmalat nous a permis de commanditer le Cinéma/TVA la crème ainsi que la production de quatre dépliants sur la crème distribués dans les supermarchés du Québec. Aussi, nous avons acheté conjointement cinq machines distributrices, installées dans les universités. Nous avons participé aux campagnes publicitaires de la laiterie Chagnon, à la télévision et à la radio, qui mettaient l'accent sur le lait au chocolat et la crème.

Le calendrier, produit en collaboration avec les magasins Métro et les marchés Richelieu, présente des recettes à base de lait et de produits laitiers. Plus de 700 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du Québec. Pour souligner l'an 2000, nous avons aussi organisé le concours « Souriez, c'est l'an 2000 », qui est le thème du calendrier.

Crème

TÉLÉVISION

Nous avons diffusé de nouveau le message publicitaire de 30 secondes vantant les mérites de la crème comme ingrédient idéal pour accompagner des plats recherchés. Cette campagne s'est déroulée en mars et en avril.

IMPRIMÉ

Durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, nous avons fait la promotion de recettes à base de crème dans les magazines les plus populaires au Québec.



ADVERTISING AND PROMOTION

In 1999, the communication goals of our advertising and promotional campaign focused on positioning milk as an ideal drink with any food. It was considered essential to continue to give milk a modern, dynamic image, and to work to stimulate consumption among all age groups, as much for enjoyment of life as for health benefits.

Television

Television was the most appropriate medium to reach a major proportion of the population. In September, we launched a new campaign including three new 30-second commercials and one 60-second commercial aimed at consumers aged 18-49. Each commercial conveys the message that drinking milk is just as essential and "cool" as listening to popular music.

Cinema

For the first time, we used the cinema to reach consumers through the 60-second commercial, "C'est ma vie." More than 1.3 million people, most of whom are in our main target groups, saw the commercial.

Billboards

Last fall, some 20 outdoor billboards featuring a refrigerator were installed along highways in Montreal and Quebec City. The idea was to remind consumers to buy milk before going home. This was the first time such a large household item had been secured on a billboard.

Print advertising

Three new advertising messages, published in *Coup de Pouce*, *7 jours*, *Châtelaine*, *Elle Québec*, *L'actualité* and *Femme Plus*, were designed to remind consumers of the importance of drinking at least two glasses of milk a day. The recurring theme of the ads is meant to persuade the public to drink milk every day in order to keep fit and build strong bones. Ads were placed in *The Gazette* to effectively reach the English-speaking population.

Federation Poster

As usual, we produced English and French posters for schools and public institutions. The Federation's poster has become a collector's item for kids.

Nutrition Communication Campaign

The Federation continued its osteoporosis detection program aimed at informing the adult population about osteoporosis and how to prevent it. Since the program was integrated into the senior citizens and health information tour (*tournee Santé et Bel âge*) in 1996, over 3,389 seniors have benefited from the program.

A new publication entitled, *Les nouvelles connaissances Le lait*, specifically intended for the functionally illiterate, was produced in 1999. This brochure contains information on the history of milk and its importance in the diet. We also produced a fact sheet on health: *Le lait et les produits laitiers, Mythes et réalités* to counter prejudices against milk and dairy products.

PROMOTION CAMPAIGNS

Children

The Advertising and Promotion Department pursued its educational activities in Quebec elementary schools with its Nutrition-Education material. For the seventh year in a row, it sponsored the Tour des Enfants bicycle tour. We also took part in the Salon des Ami(e)s, an exhibition for 6-12 year old children.

Teenagers

Many sports and cultural activities such as Salon de la Jeunesse, the program "Le Lait Performance Santé," hockey tournaments, and Défi sportif enabled us to reinforce our image with young people so they will choose milk at all times.

Adults

Family activities were featured to reach this target group, for example, the Tour de l'Île, the Festival de la Santé, the FrancoFolies, the Fêtes Gourmandes and several others. In addition, the Federation sponsored several activities with its dairy partners. The promotion campaigns with Natrel targeted supermarkets with refrigerated displays and the "Numérophonie" back-to-school program. Together with Natrel, we acquired 50 vending machines, most of which were installed in schools. We also published a magazine and a brochure about cream.

Thanks to our association with Parmalat, we were able to sponsor Cinéma/TVA la crème, and produce four pamphlets promoting cream, which were distributed in Quebec supermarkets. We also jointly purchased five vending machines, installed in universities. In addition, we participated in the TV and radio advertising and promotion campaigns launched by the Chagnon dairy plant, featuring chocolate milk and cream.

The milk calendar, a joint effort with the Métro and Richelieu supermarkets, features recipes using milk and dairy products. Over 700,000 copies of this calendar were distributed throughout Quebec. To mark the new millennium, we organized a contest entitled "Souriez, c'est l'an 2000," which is the theme of the calendar.

CREAM

Television

Again this year, we ran the 30-second spot featuring cream as the perfect ingredient to use with gourmet dishes. This commercial was aired in March and April.

Magazine Advertorials

In October, November and December, we promoted cream-based recipes in Quebec's most popular magazines.



É T A T S F I N A N C I E R S

F i n a n c i a l S t a t e m e n t s

R E S P O N S A B I L I T É

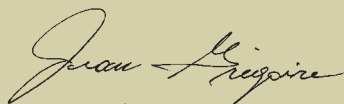
de la direction dans la préparation des états financiers

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche, nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Jean Grégoire

La 2^e vice-présidente,



Lise Beauchamp

Le 3 mars 2000

R A P P O R T D E S V É R I F I C A T E U R S

Aux producteurs de

Fédération des producteurs de lait du Québec

(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 1999 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du Pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bégin
Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 3 mars 2000

B I L A N

au 31 décembre 1999

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes- qualité du lait	Fonds de développement
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	569 643	(251 836)	85 665	-
Dépôts à terme	6 500 000	2 300 000	725 000	-
Débiteurs (note 3)	226 250	72 050	10 081	-
Créances interfonds	1 695 593	2 746 521	86 773	429 020
Frais imputables au prochain exercice	158 104	218 483	9 837	-
Réserve d'ajustements (note 4)	-	-	-	-
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (note 5)	-	-	-	-
	9 149 590	5 085 218	917 356	429 020
Placements (note 6)	212	-	-	821 870
Immobilisations (note 7)	1 229 704	6 276	-	-
Autre élément d'actif	241 338	-	-	-
	10 620 844	5 091 494	917 356	1 250 890
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs (note 8)	2 063 793	2 579 090	92 340	-
Créances interfonds	426 611	37 691	10 198	-
Solde à verser aux producteurs	-	-	-	-
	2 490 404	2 616 781	102 538	-
Apport reporté (note 10)	585 348	-	-	-
	3 075 752	2 616 781	102 538	-
Soldes de fonds (note 11)				
Investis en immobilisations	644 356	6 276	-	-
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	-	-	-	821 870
Libres d'affectations	6 900 736	2 468 437	814 818	429 020
	7 545 092	2 474 713	814 818	1 250 890
	10 620 844	5 091 494	917 356	1 250 890

Éventualités (note 14)

Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	* Élimination	1999 Total	1998 Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$
(2 000 666)	-	14 670 624		13 073 430	1 709 290
-	-	5 000 000		14 525 000	25 378 000
146 738 934	158 967	915 928		148 122 210	146 001 577
2 478 543	-	-	(7 436 450)	-	-
-	-	-		386 424	383 884
-	-	1 163 711		1 163 711	1 096 397
-	4 403 696	-		4 403 696	3 111 061
147 216 811	4 562 663	21 750 263	(7 436 450)	181 674 471	177 680 209
-	-	-		822 082	874 642
-	-	-		1 235 980	1 507 251
-	-	-		241 338	241 338
147 216 811	4 562 663	21 750 263	(7 436 450)	183 973 871	180 303 440
132 369 712	2 084 120	21 199 902		160 388 957	157 220 746
3 933 046	2 478 543	550 361	(7 436 450)	-	-
10 914 053	-	-		10 914 053	10 560 863
147 216 811	4 562 663	21 750 263	(7 436 450)	171 303 010	167 781 609
-	-	-		585 348	962 585
147 216 811	4 562 663	21 750 263	(7 436 450)	171 888 358	168 744 194
-	-	-		650 632	544 666
-	-	-		821 870	874 590
-	-	-		10 613 011	10 139 990
-	-	-		12 085 513	11 559 246
147 216 811	4 562 663	21 750 263	(7 436 450)	183 973 871	180 303 440

*Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

R É S U L T A T S

et évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, des Programmes - qualité du lait et du Fonds de développement de l'industrie laitière des producteurs de lait du Québec

de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes - qualité du lait	Fonds de développement	1999 Total	1998 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Prélèvements	11 402 402	28 787 504	-	299 080	40 488 986	40 545 174
Retenues – qualité	-	-	913 962	-	913 962	635 562
Intérêts	1 048 617	141 891	-	16 225	1 206 733	921 446
	12 451 019	28 929 395	913 962	315 305	42 609 681	42 102 182
CHARGES						
Activités de promotion	-	3 449 539	-	-	3 449 539	2 975 973
Campagnes publicitaires	-	5 763 039	-	-	5 763 039	5 218 342
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	495 567	20 347 861	-	-	20 843 428	20 952 610
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 048 116	-	-	-	3 048 116	3 181 233
Exploitation	5 770 050	448 895	301 820	-	6 520 765	6 128 164
Information	189 957	-	15 735	-	205 692	234 136
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	349 313	-	7 753	327 343	684 409	592 723
Retenues – qualité versées aux entreprises laitières coopératives	-	-	616 574	-	616 574	405 020
Réunions des administrateurs et des membres	951 852	-	-	-	951 852	1 028 119
	10 804 855	30 009 334	941 882	327 343	42 083 414	40 716 320
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	1 646 164	(1 079 939)	(27 920)	(12 038)	526 267	1 385 862
Soldes de fonds au début	5 898 928	3 554 652	842 738	1 262 928	11 559 246	10 173 384
Soldes de fonds à la fin	7 545 092	2 474 713	814 818	1 250 890	12 085 513	11 559 246

ÉVOLUTION

*du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool et du solde à percevoir
des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation*

de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	Fonds du pool				1999	1998
	Ventes de lait	Frais de transport	Sous-total Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
RECETTES						
Provenant des ventes de lait (note 12)	1 594 323 128	-	1 594 323 128	9 376 895	1 603 700 023	1 565 905 073
Compensation du Gouvernement du Québec pour la perte de lait relative au verglas	-	-	-	-	-	1 716 049
Intérêts	430 482	-	430 482	(89 164)	341 318	441 099
	1 594 753 610	-	1 594 753 610	9 287 731	1 604 041 341	1 568 062 221
DISTRIBUTION DES RECETTES						
Versements nets aux producteurs	1 496 752 673	-	1 496 752 673	7 367 493	1 504 120 166	1 465 306 625
Déduction pour frais de transport	47 001 559	(47 001 559)	-	-	-	-
Prélèvements	40 488 986	-	40 488 986	-	40 488 986	40 545 174
Retenues – qualité	913 962	-	913 962	-	913 962	635 562
Compensation pour la transfor- mation à la période des Fêtes	-	-	-	138 477	138 477	250 568
Contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation	8 638 305	-	8 638 305	(8 638 305)	-	-
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 13)	204 096	46 957 238	47 161 334	11 712 701	58 874 035	58 600 854
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	445 160	-	445 160	-	445 160	439 933
Remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait	-	-	-	-	-	2 086 901
	1 594 444 741	(44 321)	1 594 400 420	10 580 366	1 604 980 786	1 567 865 617
Excédent (de la distribution des recettes sur les recettes) des recettes sur la distribution des recettes	308 869	44 321	353 190	(1 292 635)	(939 445)	196 604
Soldes à verser (à percevoir) au début	10 680 117	(119 254)	10 560 863	(3 111 061)	7 449 802	7 253 198
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 5 et 9)	10 988 986	(74 933)	10 914 053	(4 403 696)	6 510 357	7 449 802

É V O L U T I O N

de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	\$	\$
Recettes provenant des producteurs du Québec sur l'achat de quota	267 621 964	172 496 092
Déboursés aux producteurs du Québec sur la vente de quota	265 193 689	120 403 244
Excédent des recettes avant le résultat net des transactions interprovinciales	2 428 275	52 092 848
Résultat net des transactions interprovinciales	(2 495 589)	(52 718 310)
Excédent des déboursés	(67 314)	(625 462)
Réserve d'ajustements au début	(1 096 397)	(470 935)
Réserve d'ajustements à la fin (note 4)	(1 163 711)	(1 096 397)

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des programmes - qualité du lait et de développement de l'industrie laitière	526 267	1 385 862
Excédent des recettes sur la distribution des recettes (de la distribution des recettes sur les recettes) pour les fonds du pool et d'indemnisation	(939 445)	196 604
Excédent des déboursés du Système centralisé de vente des quotas	(67 314)	(625 462)
	(480 492)	957 004
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	(377 237)	(452 640)
Amortissement des immobilisations	657 309	697 925
Quote-part de la perte de Novalait inc.	322 059	218 378
Récupération de la participation à un centre de services	-	58 850
	121 639	1 479 517
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 17)	1 045 038	6 781 940
	1 166 677	8 261 457
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(269 499)	(267 979)
Réalisation de placements	-	12 000
Acquisition d'immobilisations	(386 038)	(949 935)
	(655 537)	(1 205 914)
Augmentation des liquidités	511 140	7 055 543
Liquidités au début de l'exercice	27 087 290	20 031 747
Liquidités à la fin de l'exercice	27 598 430	27 087 290
Liquidités à la fin de l'exercice représentées par :		
Encaisse	13 073 430	1 709 290
Dépôts à terme	14 525 000	25 378 000
	27 598 430	27 087 290

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 1999

1. DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité :

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe cinq fonds : les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par les prélevés du plan conjoint et de l'administration.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélevé de publicité.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes - qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière des producteurs de lait du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélevé du fonds de développement.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités reliés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélevé du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, mise en marché du lait, regroupe deux fonds : le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Par le biais de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Les recettes et la distribution des recettes, prévues aux Conventions de mise en marché du lait, afférentes au respect des garanties d'approvisionnement des usines et des besoins des consommateurs en produits laitiers, sont présentées dans le Fonds d'indemnisation. Les producteurs et les transformateurs participent au financement de ces activités.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel roulant	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Refonte des systèmes informatiques	5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes – qualité du lait	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	1999 Total	1998 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	-	128 319 705	-	-	128 319 705	129 738 584
Fonds de mise en commun interprovincial	-	-	-	18 130 419	-	-	18 130 419	14 912 066
Organismes apparentés	10 681	-	-	-	-	-	10 681	12 255
Producteurs	-	-	-	-	613	915 928	916 541	642 200
Autres	215 569	72 050	10 081	288 810	158 354	-	744 864	696 472
	226 250	72 050	10 081	146 738 934	158 967	915 928	148 122 210	146 001 577

4. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

Selon l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, un système de vente de quota interprovincial mensuel fixe le prix en tenant compte des quantités offertes en vente et en achat par les producteurs de lait du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. L'Ontario s'est retiré en avril 1998 et la Nouvelle-Écosse en mars 1999.

5. SOLDE À PERCEVOIR DES ENTREPRISES LAITIÈRES ET DES PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Le montant de 4 403 696 \$ à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (3 111 061 \$ en 1998) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

6. PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

	1999	1998
	\$	\$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., au coût	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc., au coût	160	-
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût : 1 597 205 \$ en 1999 et 1 082 821 \$ en 1998)	687 137	494 812
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis), au coût	134 733	379 778
	822 082	874 642

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

			1999	1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	3 636 142	2 400 162	1 235 980	1 500 288
Matériel roulant	20 888	20 888	-	6 963
	3 657 030	2 421 050	1 235 980	1 507 251

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 657 309 \$ (697 925 \$ en 1998).

8. CRÉDITEURS

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes – qualité du lait	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	1999 Total	1998 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	55 953	-	915 062	-	971 015	568 431
Organismes apparentés	999 654	1 942	17 563	45 919	-	-	1 065 078	1 135 821
Organismes provinciaux et national	-	1 891 854	-	-	-	-	1 891 854	4 506 261
Producteurs	-	-	-	127 959 714	-	21 199 902	149 159 616	143 291 406
Transporteurs	-	-	-	4 364 079	1 169 058	-	5 533 137	5 479 544
Autres	1 064 139	685 294	18 824	-	-	-	1 768 257	2 239 283
	2 063 793	2 579 090	92 340	132 369 712	2 084 120	21 199 902	160 388 957	157 220 746

9. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 10 988 986 \$ à verser aux producteurs (10 680 117 \$ en 1998) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

10. APPORT REPORTÉ – FONDS D'ADMINISTRATION

En 1996, le Conseil d'administration de la Fédération décidait d'affecter le solde de l'année laitière 1994-1995 du Plan national de commercialisation du lait au financement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique requis. Une somme de 2 044 606 \$ a donc été transférée du Fonds du pool vers le Fonds d'administration à titre d'apport reporté.

La Fédération comptabilise cet apport selon la méthode du report. Ainsi, une somme s'élevant à 377 237 \$ (452 640 \$ en 1998) couvrant l'amortissement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique relié à la refonte a été portée aux résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 1999, le solde de l'apport reporté s'élève à 585 348 \$.

11. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes – qualité du lait	Fonds de développement			
	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Libres d'affectations	Affectés à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss)	Libres d'affectations	1999 Total	1998 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes au début	532 485	5 366 443	12 181	3 542 471	842 738	874 590	388 338	11 559 246	10 173 384
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(268 667)	1 914 831	(11 405)	(1 068 534)	(27 920)	(52 720)	40 682	526 267	1 385 862
Acquisitions d'immobilisations	380 538	(380 538)	5 500	(5 500)	-	-	-	-	-
Soldes à la fin	644 356	6 900 736	6 276	2 468 437	814 818	821 870	429 020	12 085 513	11 559 246

12. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	1999	1998
	\$	\$
Ventes provinciales	1 489 604 253	1 487 694 520
Ventes interprovinciales	51 410 691	32 206 498
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	62 685 079	46 004 055
	1 603 700 023	1 565 905 073

13. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que ceux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	1999	1998
	\$	\$
Frais de transport	56 816 236	58 107 186
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	2 057 799	493 668
	58 874 035	58 600 854

14. ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet d'une poursuite depuis 1991, conjointement avec la Fédération de l'UPA Abitibi-Témiscamingue, son président et le Syndicat des producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, s'élevant à 1 354 267 \$ et intentée par un producteur pour perte subie sur des transactions de quotas. S'il y avait obligation d'accueillir cette réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la Fédération devrait acquitter 50 % du montant selon une entente intervenue avec le Comité des fiduciaires du régime de protection contre la responsabilité civile et professionnelle de l'Union des producteurs agricoles. La perte qui en résulterait serait alors comptabilisée durant l'exercice au cours duquel elle serait connue.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

15. ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

L'entente pour la location de locaux commerciaux est échue depuis le 31 octobre 1992. Il a été convenu de prolonger le bail selon les termes de cette entente jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. L'entente prévoit un loyer annuel de 241 338 \$ ainsi que des clauses d'ajustements couvrant la participation aux frais tels que les assurances, les taxes et le chauffage.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 18,42 % en 1999. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, se termine en 2003. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 350 000 \$ pour chacune des années de l'an 2000 à 2002 et à 150 000 \$ pour 2003.

Coût de production

La Fédération a signé un contrat de recherche pour la réalisation du coût de production du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, vient à échéance en 2003. Les versements futurs s'établissent comme suit : 369 443 \$ en l'an 2000, 376 907 \$ en 2001, 384 520 \$ en 2002 et 392 285 \$ en 2003.

Un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué sur la livraison du coût de production de l'année 2003, en 2004. Le contrat de recherche prévoit également une clause de résiliation et, si elle est exercée, la Fédération s'engage à verser les sommes requises pour compléter le coût de production de l'année en cours.

Campagnes publicitaires et activités de promotion

La Fédération a signé une lettre d'entente avec une agence de publicité pour la réalisation de ses campagnes publicitaires et des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion de l'an 2000. La Fédération s'est ainsi engagée pour une somme de 1 565 000 \$.

Selon une entente prévue aux Conventions de mise en marché du lait, la Fédération et les entreprises laitières ont convenu de mettre en place un plan de promotion pour les produits des classes 1b et 1c (crèmes et laits aromatisés) des entreprises participantes. Les coûts sont assumés à part égale et, pour l'année 2000, la participation de la Fédération s'élève à 655 000 \$.

16. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 52 % des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, 52 % du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., 80 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, 80 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. et 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovines et caprines) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Centre d'insémination artificielle du Québec

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de rendre des services aux producteurs de lait et de bovins.

16. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES (SUITE)

Novalait inc.

Novalait inc. est constitué en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet sont les suivants :

	1999	1998
	\$	\$
Situation financière		
Total des actifs	1 417 251	1 511 764
Total des passifs	42 976	522 139
Total des actifs nets	1 374 275	989 625
	1 417 251	1 511 764
Résultats des activités		
Total des produits	37 387	47 318
Total des charges	681 505	484 074
Excédent des charges sur les produits	(644 118)	(436 756)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(614 237)	(603 529)
Sorties de fonds – activités d'investissement	(170)	(1 406)
Entrées de fonds – activités de financement	545 288	586 706
Diminution des liquidités	(69 119)	(18 229)

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	1999	1998
	\$	\$
Augmentation des débiteurs	(2 120 633)	(10 315 199)
Augmentation des frais imputables au prochain exercice	(2 540)	(5 565)
Diminution du solde à recouvrer pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait	-	2 067 280
Augmentation des créditeurs	3 168 211	15 035 424
	1 045 038	6 781 940

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes :

	1999	1998
	\$	\$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques et informatiques)	808 549	758 249
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations et les frais de transport)	2 423 232	2 721 394
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoire)	331 930	336 570
Le producteur de lait québécois (Ventes d'espaces publicitaires)	40 602	3 827

